

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
 OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

ACTION 1.1.1 : PILOTER ET ARTICULER LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIES, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
---	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte	<p>Le PCAET a été lancé par délibération N°2022-DC-236 du 5 mai 2022. Centre Morbihan Communauté s'organise en interne pour assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible.</p> <p><u>Sur le pilotage</u>, une commission Transitions Ecologique et Energétique (TEE) a été créée par délibération du 05 octobre 2023 afin de porter les actions du PCAET et d'accompagner les projets environnementaux. Cette commission travaillera en transversalité avec les autres commissions de Centre Morbihan Communauté à savoir les commissions : aménagement du territoire, économie, déchets, assainissement, etc. Un chargé de mission Transitions Ecologique et Energétique a également été recruté pour assurer le pilotage du PCAET.</p> <p><u>Sur l'articulation du PCAET</u>, une bonne coordination entre les plans et programmes de CMC devra être recherchée dès la mise en place du plan, à savoir notamment : Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE), Projet de Territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, Petites Villes de Demain (PVD), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Territoire d'industrie, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Plan de Mobilité Simplifié (PMS), afin de ne pas perdre en efficacité auprès des élus, des agents et de la population.</p> <p>Le PCAET doit également être articulé avec d'autres outils de planification règlementaire : Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Plan National de Réduction des émissions de Polluants Atmosphériques (PREPRA), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Schéma de Cohérence Ecologie (SRCE), et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).</p>
-----------------	--

Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Gouverner et assurer la mobilisation des élus • Impulser la politique Energie-Climat dans les projets communautaires • Porter les sujets air climat et énergie de façon transversale au sein de l'EPCI et des services • Articuler le PCAET avec les documents existants et à venir
--	--

Ce qui est déjà fait ou engagé	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Travail en transversalité avec les élus et les agents dans le cadre de l'élaboration du PCAET ➢ Travail de coordination dans la mise en œuvre d'actions ➢ Participation aux travaux du PLUi, et autres programmes de CMC
---------------------------------------	--

Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ ACTION EN COURS A POURSUIVRE ET A CONSOLIDER ⇒ ACTION RECURRENTE ➢ Consolider l'équipe projet et la gouvernance pour assurer le portage du Plan climat et la sensibilisation du territoire aux enjeux climat-air-énergie, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Un service référent au sein de CMC (service Transversalité, Transitions, et Contractualisations = TTC) en particulier sur les sujets EAU, ENERGIES, ALIMENTATION et BIODIVERSITE et en appui des services pour la mise en œuvre des actions - Une Vice-Présidence chargée des questions énergétiques et écologiques - Un comité de pilotage spécifique (commission Transitions Ecologique et Energétique) – réuni tous les 3 à 4 mois pour le suivi des actions du PCAET et une expertise sur les sujets EAU, ENERGIES, ALIMENTATION/AGRICULTURE et BIODIVERSITE - Un comité technique (agents de CMC), et participation du service aux réunions interservices - Un portage transversal à travers les différentes commissions de CMC et les Vice-Présidences, et la mise en œuvre des actions portées par les services dans leur propre budget - Des réunions thématiques avec les élus, les agents de CMC sur les sujets des transitions énergétiques et écologiques et pour la coordination des plans et programmes <i>Une attention particulière doit être portée sur l'articulation du PCAET et du PLUi (rapport de compatibilité avec le PCAET) qui est actuellement en cours d'élaboration.</i> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Affiner (si besoin) les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions du PCAET (partenaires, service pilote) ➢ Poursuivre le débat avec les élus communautaires au sein des instances de la Communauté de Communes (Conseil, Bureau, COMEX...) et animer des temps d'échanges ➢ Mobiliser les partenaires lors de temps dédiés ➢ Mettre en place une instance de gouvernance élargie avec les acteurs et habitants du territoire (à définir) ➢ Mobiliser les communes de manière pertinente et s'assurer de leur implication dans la démarche et de la transposition du PCAET dans leurs propres actions, et participation aux réunions de réseau des DGS de Centre Morbihan Communauté ➢ Mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le PCAET selon le calendrier défini
----------------------------	---

Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, CRTE, PLPDMA, PMS, OPAH, PVD, PLUi, Territoire d'industrie
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.1.2 : Animer et communiquer autour du PCAET Action 1.1.3 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET

PILOTAGE DE L'ACTION

Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.3 ETP Supports : / Associés/informés : CODIR et responsables de services et chargés de missions	communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations	habitants (usager du service public) communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations

COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

Budget	50 000 €/an (poste de chargé de mission Transitions Ecologiques et Energétiques) Soit 300 000 €	
Financements possibles	Fonds Verts, ADEME, Région	
Echéance et calendrier	2025-2030	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre de réunions organisées au sein de la Communauté de communes	CMC	30
Nombre de réunions organisées avec les communes		15
Nombre de partenariats et de conventions passés avec des partenaires (administratifs, associations, entreprises...)		6
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : /		
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

ACTION 1.1.2 : ANIMER ET COMMUNIQUER AUTOUR DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL		THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIES, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Les transitions énergétiques et écologiques nécessitent une large mobilisation de tous les acteurs. Ils doivent être informés, sensibilisés et responsabilisés afin qu'ils adoptent un comportement vertueux envers l'environnement.</p> <p>A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET comprend l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Centre Morbihan Communauté (CMC) a un rôle d'animateur territorial. L'EPCI se doit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les acteurs, de les mobiliser et d'animer la démarche sur l'ensemble de son territoire <p>communication sur les actions engagées</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie • Créer une culture commune de la transition écologique à travers plus de communication et de sensibilisation • Faire vivre le Plan Climat 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Journée sur les transitions par le Développement Economique Participation de CMC au WORLD CLEANUP DAY Communication sur les actions réalisées par CMC + Communication réalisée par les communes</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Animer la démarche du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>En interne :</u> <p>Mobilisation et coordination des services concernés par les actions du PCAET Présentation et sensibilisation au PCAET aux agents et aux élus (lors de temps spécifiques) et assurer un suivi tous les ans par la suite Organisation de petits déjeuners ou déjeuners du climat dans les différentes structures de CMC Organiser des temps d'animation (jeux, défis inter-collègues intercommunaux et communaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Animation/facilitation territoriale :</u> <p>- Auprès des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une déclinaison communale des enjeux du PCAET avec un binôme élu-agent au sein de chaque commune du territoire, ○ Développer un partage de bonnes pratiques avec et entre les communes (organiser des temps d'échange et d'accompagnement sur les projets des communes, mettre en place des fiches retour d'expérience, et un guide de bonnes pratiques par thématique) <p>- Auprès des acteurs socio-économiques : inscription de CMC dans les événements ou réunions de réseaux déjà en place sur le territoire</p> <p>- Auprès des personnes relais du territoire : s'appuyer sur les structures existantes pour diffuser l'information et leur permettre de monter en compétences sur les enjeux climat-air-énergie</p> <p>2. Communiquer sur le PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un logo spécifique au PCAET ➤ Création d'outils de communication pour les élus, agents (documents graphiques synthétiques et pédagogiques) ➤ Création d'une vidéo sur les transitions écologique et énergétique du territoire ➤ Création d'une page sur le site internet de CMC et mise à jour régulièrement ➤ Edition d'un encart détachable consacré au PCAET dans le bulletin d'informations de CMC distribué aux foyers à partir de 2025, puis tous les ans pour informer le grand public sur la mise en œuvre du plan climat ➤ Diffusion d'informations (dont vidéos) sur le compte CMC des réseaux sociaux ➤ Communication sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET (tous supports de communication) ➤ Création d'outils de communication pour la diffusion du PCAET sur le territoire (infographies, exposition itinérante, jeux pédagogiques, etc.) ➤ Création de supports de communication pour les événements mis en place (kakemonos, flamme, panneaux, etc.) – lien avec 5.2.1 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, CRTE, PLPDMA, PMS, OPAH, PVD, PLUi, Territoire d'industrie	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	En lien avec toutes les actions du PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.3 ETP <u>Supports</u> : communication – 0.05 ETP <u>Associés/informés</u> : CODIR et services chargés de la mise en œuvre du PCAET</p>	communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations	habitants, communes, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	8 000 € la première année 5 000 € /an à partir de 2026 Soit 33 000 €		
Financement	Fonds Verts, ADEME, Région		

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

Echéance	2025-2030	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Création de la page dédiée au PCAET sur le site internet		Réalisée
Création de la vidéo dédiée à aux transitions		Réalisée
Création du logo		Réalisé
Nombre de mise à jour du site internet de l'EPCI au sujet du PCAET		6
Nombre d'actions de communication réalisées		24
Nombre d'outils de communications mis en place		3
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : /		
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

ACTION 1.1.3 : SUIVRE ET EVALUER LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL		THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIES, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Le PCAET a été lancé par délibération N°2022-DC-236 du 5 mai 2022.</p> <p>Un plan climat est une démarche globale de territoire qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie, de production d'ENR, de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphérique. De plus, le plan d'action concerne de nombreux acteurs et services de l'EPCI.</p> <p>Son suivi est donc indispensable, et sera assuré par la Communauté de Communes, en lien avec toutes les parties concernées, afin de tenir informé l'ensemble des acteurs au moins une fois par an.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le suivi des actions du PCAET et s'assurer de l'atteinte des objectifs • Mobiliser les agents, élus et partenaires autour des actions qu'ils pilotent • Collecter les données de suivi auprès des pilotes et observatoires régionaux 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Suivi du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le suivi régulier des données et indicateurs permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des actions et des objectifs du PCAET avec le système de suivi mis en place ➤ Collecter les données auprès des pilotes des actions et des partenaires ➤ Réaliser un bilan annuel sur la base des données collectées et des résultats réalisés auprès des agents, des élus et de la population ➤ Organisation de rendez-vous pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre, identifier les éventuelles difficultés et les actions correctives à mettre en place (en lien avec les instances de gouvernance mises en place). ➤ Recherche de subventions pour assurer la mise en œuvre des actions du PCAET <p>2. Évaluation du PCAET à mi-parcours (2026) et évaluation finale (2029) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser le bilan à mi-parcours du PCAET ➤ Ce bilan devra contenir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une mise à jour des données du diagnostic ○ L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du PCAET, notamment à travers des évaluations périodiques de l'impact des actions mises en place sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. ○ La collecte et l'analyse des retours d'expérience des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PCAET afin d'améliorer le plan d'action et d'identifier de nouvelles pistes d'actions. ➤ Communiquer les résultats de l'évaluation du PCAET à la population et aux parties prenantes pour favoriser la transparence et le dialogue autour des enjeux de transition écologique du territoire ➤ Etudier la mise en place d'un outil d'évaluation climat du budget de la collectivité et le mettre en place ➤ Réaliser l'évaluation finale du PCAET 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, CRTE, PLPDMA, PMS, PLUi, Territoire d'Industrie	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	En lien avec toutes les actions du PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p>Pilote : TTC – 0.2 ETP</p> <p>Supports : services qui pilotent une ou plusieurs actions - 0.01 ETP</p> <p>Associés/informés : CODIR</p>	communes, EPCI, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations	habitants, communes, EPCI, partenaires techniques et institutionnels, entreprises et associations
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	20 000 €, en 2027 et en 2030 soit 40 000 €		
Financement	/		
Echéance	2025-2030 pour le suivi 2027 pour l'évaluation à mi-parcours – 2030 pour l'évaluation finale		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'actions prévues dans le plan d'action du PCAET réalisées ou en cours de réalisation	CMC	45	

AXE 1 : ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

OBJECTIF 1.1 : PILOTER, METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

Atteinte des objectifs du PCAET (en %)	100%
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : /	
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.1 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PRIVES ET TERTIAIRES

ACTION 2.1.1 : OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES	ATTENUATION - ADAPTATION THEMATIQUE : CONSOMMATIONS, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte
 Les différentes crises (climatique, inflationniste, géopolitique) que nous traversons ont des effets directs sur les finances de la population. De plus, certaines personnes vivent encore aujourd'hui dans des logements ne leur apportant pas le confort (thermique, en premier lieu) décent auquel nous devrions tous avoir accès. Pourtant, de nombreux dispositifs se sont développés et les méthodes de rénovation existent. Communauté Centre Morbihan apparaît comme un interlocuteur idéal pour conseiller et accompagner les habitants du territoire dans leurs démarches de rénovation globale de leur habitat.
 La stratégie du PCAET ambitionne un objectif de rénovation de 400 logements par an sur le territoire avec pour 2030 : 20% des logements rénovés au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) et une réduction de 20% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation et optimisation).

- Objectifs et résultats attendus**
- Améliorer la performance énergétique des logements du territoire
 - Renforcer la résilience énergétique du territoire
 - Soutenir les ménages les plus modestes et lutter contre la précarité énergétique
 - Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions

Ce qui est déjà fait ou engagé
 Permanence de conseillers en rénovation énergétique une fois par semaine entre Saint Jean Brévelay et Locminé depuis 2021
 Renforcement des missions autour de l'habitat au sein de CMC avec le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps

- Contenu de l'action**
- ⇒ **ACTIONS EN COURS – A DEVELOPPER**
 - ⇒ **ACTION RECURRENTE**
- 1. Poursuivre le service d'accompagnement à la rénovation énergétique existant :**
 - Mise à disposition d'un conseiller énergie qui accompagne les particuliers sur leurs projets de rénovation énergétique (aides financières mobilisables, conseils sur travaux adaptés, qualité de l'air intérieur)
 - Assurer un suivi des missions déléguées au prestataire assurant le conseil en matière de rénovation énergétique
 - 2. Développer des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et des acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements**
 - 3. Lancer une réflexion sur le renforcement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) en lien avec les conclusions pré-opérationnelle d'OPAH – action 2.1.2**
 - 4. Tendre vers la structuration d'un service public de la rénovation de l'habitat** (rénovation énergétique de logements, adaptation à la perte d'autonomie)

Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Petite Ville de demain, Plan Local d'Urbanisme intercommunal
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1.2 : Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

PILOTAGE DE L'ACTION

	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	Pilote : Aménagement/Mobilité – 0.3 ETP Supports : Espace France service pour accueil physique et téléphonique + Constitution des dossiers ma prime Renov' par geste Associés/informés : TTC et Développement Economique	artisans, communes, ANAH, Région, ADEME, France Renov, conseiller France Renov', ADIL, Département, professionnels de l'immobilier	particuliers, propriétaires, bailleurs

COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)

Budget	40 000 € (2024) A définir en fonction du renforcement du service retenu (2025-2030)
Financement	Etat (ANAH), Région (SARE)
Echéance et calendrier	2025-2030

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre de personnes accompagnées (conseil en rénovation énergétique) /an	CMC	220
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la rénovation énergétique sur le territoire		A définir
Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre /an		3

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.1 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PRIVES ET TERTIAIRES

Gains énergétiques réalisés	A définir
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
<p>Préconisations et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) :</p> <p>(E, R) Diffuser sur les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (vigilance à la présence de gîtes à chiroptères et oiseaux au niveau des toitures lors de la rénovation des logements par exemple)</p> <p>(R) Informer et encourager sur l'utilisation de matériaux à faible impact carbone dans les opérations de rénovation (matériaux biosourcés, issus du réemploi, issus du recyclage, produits par des filières locales...)</p> <p>(R) Informer aux bonnes pratiques de suivi de chantier (faibles nuisances, suivi des consommations, gestion des déchets sur chantier...) :</p> <p>(C) Informer sur les filières de valorisation des déchets issus des travaux de rénovation (réutilisation, recyclage ...)</p> <p>(R) Informer sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)</p> <p>(R) Proposer un accompagnement par un CMEI Conseiller Médical en Environnement Intérieur si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés</p>	<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</p>

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.1 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PRIVES ET TERTIAIRES

ACTION 2.1.2 : REALISER UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT		ATTENUATION - ADAPTATION THEMATIQUE : CONSOMMATIONS, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Une étude pré-opérationnelle consiste en une analyse des données concernant l'habitat privé et sa caractérisation. Elle vise à quantifier les besoins en termes de rénovation et d'amélioration de l'habitat sur le territoire afin de déterminer la pertinence ou non de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).</p> <p>Cette étude est en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire : signature le 17 avril 2024 - Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration (arrêt prévu automne 2024 - approbation avant fin 2025) <p>Le principe d'engagement du territoire dans une étude pré opérationnelle d'OPAH a été validé en 2023 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain afin d'alimenter la stratégie Habitat de Centre Morbihan Communauté sur la rénovation énergétique et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.</p>		
Objectifs et résultats attendus	Aboutir à une contractualisation avec les partenaires techniques et financiers afin d'offrir un cadre pour inciter à la rénovation énergétique du parc privé et son adaptation à la perte d'autonomie		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Programme PVD en cours sur Locminé et Saint-Jean-Brévelay</p> <p>Renforcement des missions autour de l'habitat au sein de CMC avec le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps</p> <p>Permanence Habitat visant à conseiller les particuliers (adaptation du logement à la perte d'autonomie, rénovation énergétique, conseils juridiques, financiers et fiscaux en matière d'habitat)</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTIONS EN COURS – A DEVELOPPER</p> <p>⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic (terrain), stratégie et plan d'actions dans le but d'optimiser le ou les scénarii d'intervention les plus efficaces pour le territoire 2. Définir une contractualisation répondant aux besoins et à l'ambition du territoire (diminuer le taux de vacance et de logement dégradé ou indigne) avec l'ANAH et les partenaires identifiés 3. Anticiper et préparer le cadre de la phase opérationnelle d'animation et de suivi en lien avec l'action 2.1.1 (SARE) <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières et administratives éventuelles pour mobiliser et inciter les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation - Mobilisation, accueil, information et accompagnement des propriétaires et bailleurs - Gestion des demandes de subvention et suivi des dossiers - Cadre d'évaluation du dispositif 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLUi, PVD, Contrat de Relance pour la Transition Ecologique	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1.1 : Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Aménagement/Mobilité – 0.3 ETP <u>Supports</u> : / <u>Associés/informés</u> : TTC et EFSI	ANAH, ADIL, communes, Département, professionnels de l'immobilier, Région, France Renov	particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	40 000 € (étude - 2024) A définir pour la phase opérationnelle (2025-2028) – en lien avec l'action 2.1.1		
Financement	Etat (ANAH), Banque des territoires		
Echéance calendrier	2024-2025		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Réalisation/finalisation de l'étude pré-opérationnelle	CMC	Réalisée	
Formalisation de la contractualisation		Réalisée	
Nombre de diagnostics réalisés		20	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.1 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PRIVES ET TERTIAIRES

Caractérisation et nombre de logements / bâtiments identifiés susceptible de faire l'objet de travaux (mal isolé/chauffé, vacant, dégradé, indigne, ...)	Réalisée
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

ACTION 2.2.1 : METTRE EN PLACE UN CADASTRE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATIONS D'ENERGIE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Atteindre 40% d'énergie renouvelable en 2030, tel est l'objectif inscrit dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) promulguée le 17 août 2015.</p> <p>Le diagnostic du PCAET estime le potentiel solaire sur toiture à 18.7 GWh.</p> <p>Centre Morbihan Communauté souhaite développer de manière ambitieuse la filière solaire sur son territoire et mettre en place un cadastre solaire afin de cartographier le potentiel solaire sur le territoire et encourager le développement des projets.</p> <p>souhaite diffuser et animer cet outil afin d'en faciliter l'appropriation et augmenter son utilisation</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et augmenter la production d'énergie solaire • Participer au développement de la filière solaire • Développer le solaire sur les plus grandes surfaces de toitures (entreprises ou bâtiments agricoles) • Faciliter l'installation de panneaux solaires sur l'ensemble du territoire 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Lancement de l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un groupe de travail sur la thématique avec des élus et des techniciens sur le sujet du solaire et définir les objectifs du cadastre (quantification du potentiel solaire, identification des zones favorables à l'implantation de panneaux solaires, estimation des économies d'énergie et de l'impact environnemental, etc.) Cet outil permettra aux habitants du territoire, aux entreprises, administrations et organisations d'évaluer gratuitement et facilement le potentiel solaire de leur toiture, puis de se faire accompagner jusqu'à une installation solaire. En effet, le cadastre solaire facilite la réalisation des notes d'opportunités pour tout type de bâtiments (publics, industriels, agricoles, maisons individuelles...) en amont de tout projet photovoltaïque. Par la suite, cet outil pourra aussi permettre de promouvoir l'autoconsommation individuelle ou collective lorsque celle-ci s'avère pertinente ➤ Rédaction du CCTP pour le recrutement du prestataire ➤ Lancement du marché et choix et prestataire <p>2. Réalisation du cadastre solaire en prenant en compte l'ensemble des mesures ERC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'étude avec le prestataire ➤ Suivi de l'étude ➤ Formation des agents et élus de l'EPCI et des communes ➤ Mise en ligne du cadastre <p>3. Communiquer et animer le cadastre solaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une page sur le site internet de CMC et relayer la page ou les informations sur les sites internet de chaque commune ➤ Parution d'articles dans les magazines : communaux et intercommunal, et dans la presse ➤ Organiser des « rendez-vous solaires » avec les particuliers afin d'avoir des conseils neutres et indépendants et de vérifier le potentiel de leur toiture avant toute démarche commerciale dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation (lien avec action 2.1.1) ➤ Accompagnement technique et administratif des particuliers (lien avec action 2.1.1) ➤ Mobilisation des partenaires économiques pour organiser une matinale de l'économie afin de donner les clés de la valorisation solaire et informer sur le cadastre ➤ Identification des sites à fort potentiel : recensement des plus grandes surfaces de toitures (entreprises ou bâtiments agricoles), et des plus grandes surfaces de parking pour étudier le développement d'ombrières photovoltaïques, et démarchage des propriétaires concernés ➤ Mettre en place des groupements d'achats ou grappes de projets pour faciliter l'installation des panneaux solaires ➤ Création d'une démarche partenariale de retours d'expériences pour initier une dynamique et inciter de nouveaux acteurs à entreprendre des projets solaires 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	<p>Lien avec d'autres programmes de CMC</p>	Projet de territoire, Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	<p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p>	<p>Action 2.1.1 : Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés</p> <p>Action 2.2.3 : Développer les projets solaires</p> <p>Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics</p>	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p>Pilote : TTC – 0.15 ETP</p> <p>Supports : /</p> <p>Associés/informés : Aménagement/Mobilité, Services Techniques, Service Informatique, SIG</p>	<p>Morbihan Energies, entreprises, communes, ENEDIS, ADEME, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), APEPHA</p>	<p>Particuliers, entreprises, communes, agriculteurs</p>
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

Budget	20 000 € (réalisation de l'outil) - 2026 500 €/an (maintenance et actualisation) à partir de 2027 Soit 21 500 €	
Financement	Etat, Département, Région, ADEME	
Echéance calendrier	et 2027 : Rédaction du CCTP, lancement du marché et choix du prestataire – Mise en œuvre de l'étude 2028 : mise en place de l'outil 2028-2030 : animation et communication	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Mise en ligne du cadastre solaire	CMC	Réalisée
Nombre de visites annuelles sur la plateforme en ligne (si disponible : nombre et puissance des installations)		500
Nombre d'animations réalisées autour du lancement du cadastre solaire		8
Nombre de communication réalisées autour du lancement du cadastre solaire		6
Mise en place d'une démarche partenariale de retours d'expériences		1
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : Mettre en évidence les liens et leviers possibles avec le PLUi Intégrer les artisans et entreprises en charge de la pose des PV (agrément, référencement par l'EPCI, ...) afin de sécuriser les habitants dans leurs choix (R) Prendre en compte la protection des monuments (lien avec l'ABF), l'aspect paysager (R) Identifier et présenter les enjeux environnementaux, avantages et inconvénients de l'énergie solaire aux particuliers, entreprises et groupes de citoyens (consommation d'espaces, consommation de ressources minérales, ...) (R) Prévoir une assistance et/ou une information sur le remplacement des toitures en fibrociment (R) Informer à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de l'installation de panneaux solaire (C) Intégrer dans les CCTP un recyclage des panneaux en fin de vie	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

ACTION 2.2.2 : DEVELOPPER DES PROJETS SOLAIRES		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATIONS D'ENERGIE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Atteindre 40% d'énergie renouvelable en 2030, tel est l'objectif inscrit dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée le 17 août 2015 + loi Climat Stratégie de CMC : 2030 : 30% des toitures de bâtiments publics et agricoles équipées 2050 : 80% des toitures de bâtiments publics et agricoles équipées. Elle mérite d'être complétée avec des objectifs de production solaire au sol ou en ombrières.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la production d'énergie solaire Participer au développement de la filière solaire Amélioration de la qualité de l'air et de baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Des projets PV portés par l'EPCI : sur le bâtiment des Services Techniques et le Pôle Enfance Jeunesse + différents projets dans les communes Etude en cours : ombrières sur le parking de la piscine et PV au sol sur la décharge de Plumelin Accompagnement des communes par l'EPCI dans le cadre de la Loi d'accélération des énergies renouvelables pour définir les zones prioritaires (travail engagé en 2023-24 sur l'éolien et le solaire, sur le patrimoine public en priorité)		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS - A DEVELOPPER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>Pour l'EPCI et les communes : rôle d'impulsion et d'exemplarité En lien avec le cadastre solaire et la planification énergétique territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation technique et juridique des élus (lien action 5.3.2) ➤ Echanges, visites de sites, présentation de retours d'expériences concrets ➤ Rencontres avec les partenaires ou développeurs ➤ Inventaire des enjeux et contraintes au niveau du territoire afin de guider les projets vers des projets exemplaires (en particulier pour : biodiversité, qualité de l'air, artificialisation des sols) – lien avec action 2.3.1 ➤ Définir les conditions d'implantation des projets (modèle économique, priorités de développement (toitures, ombrières PV et friches) ➤ Développer des projets sur le patrimoine public (en toiture, au sol, en ombrières) ➤ Identifier le potentiel foncier et le maîtriser (si nécessaire) ➤ Accompagnement des projets par un Bureau d'études pour : <ul style="list-style-type: none"> - note d'opportunité - études de faisabilité technique, économique et juridique - suivi des travaux ➤ Rechercher des financements et réaliser les investissements ➤ Faire les travaux et assurer le suivi ➤ Mise en relation – appui technique ➤ Veille juridique et technique <p>Pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (lien action 2.1.1) <p>Pour les entreprises et les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les projets potentiels ➤ Informer sur les aides possibles et appui technique, coordination avec les acteurs du territoire ➤ Coordination avec les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Territoire d'Industrie	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.2.1 : Mettre en œuvre un cadastre solaire sur le territoire Action 2.2.2 : Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR Action 2.3.1 : Planifier le développement des ENR Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics Action : 5.3.2 Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.15 ETP Supports : Services Techniques de l'EPCI pour les bâtiments intercommunaux – 0.05 ETP + communes pour projets communaux Associés/informés : DGS, DGA	Morbihan Energies, Bureaux d'études, communes, ENEDIS, ADEME	EPCI, communes, entreprises, habitants, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	20 000 € /an (études) – à partir de 2026 Soit 100 000 € A définir pour les travaux		
Financement	Etat, Région, Fonds Européens		

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

Echéance calendrier	et	2026-2030	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre de projets installés		CMC	30
Energie photovoltaïque injectée sur le réseau (GWh)		OEB	6
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : +			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUELABLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.1 : PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUELABLES		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	La planification du développement des ENR passe par la mise en place d'un Schéma Directeur des Energies (SDE) qui est un document qui regroupe à la fois une stratégie énergétique et de la programmation opérationnelle. Il permet de disposer des éclairages techniques et économiques et juridiques sur les différentes filières ENR et leur mise en œuvre. Le SDE vise à compléter et à opérationnaliser de manière détaillée la stratégie ENR défini dans le PCAET, CMC pourra ainsi situer sa progression en fonction de son objectif final.	
Objectifs et résultats attendus	Viser une autonomie énergétique renforcée : <ul style="list-style-type: none"> • Structurer une démarche globale de développement des énergies renouvelables • Faire émerger de nouvelles productions énergétiques (produire 500 GWh et couvrir 58% des besoins du territoire pour 2050) • Définir le potentiel et les zones d'implantation des ENR sur le territoire • Anticiper les projets, maîtriser le foncier et générer des retombées économiques pour le territoire 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	Des projets ENR qui se développent sur le territoire Des communes et des propriétaires démarchés par les développeurs Accompagnement des communes par l'EPCI dans le cadre de la Loi d'accélération des énergies renouvelables pour définir les zones prioritaires à développer : Zones d'accélération de la production ENR - ZAENR (travail engagé en 2023-24 sur l'éolien et le solaire, sur le patrimoine public en priorité)	
Contenu de l'action	<p style="color: #008080;">⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p style="color: #008080;">⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'ateliers ENR pour les élus de l'EPCI et des Communes, dès l'automne 2024, afin de travailler sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une formation des élus aux enjeux des différentes filières ➤ La poursuite du travail engagé sur les ZAENR en s'appuyant sur toutes les filières et en prenant en compte tous les secteurs du territoire ➤ La complétude de la stratégie du PCAET 2. Lancer l'étude de Schéma Directeur des Energies (SDE) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre l'acte juridique afin de réaliser l'étude dans le cadre d'une candidature à l'appel à projets de l'ADEME et confier l'étude à un prestataire extérieur ➤ Lancer le marché et sélectionner un bureau d'étude du territoire pour réaliser le SDE ➤ Lancement de l'étude 3. Réaliser l'étude en prenant en compte l'ensemble des mesures Eviter Réduire Compenser (ERC) et le travail effectué en amont (dans le cadre de la stratégie du PCAET et les ZAENR notamment) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat des lieux de la production actuelle, cartographie et quantification des potentiels de développement ➤ Réflexion avec les élus et partenaires énergétiques du territoire ➤ Acculturation et formation des élus ➤ Analyser les gisements et ressources disponibles tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux ➤ Intégrer les secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables aux documents d'urbanisme (PLUi) ➤ Localiser des points d'injection possibles sur les réseaux et assurer une concordance avec le développement des réseaux énergétiques ➤ Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération par filière (éolien, solaire, géothermie, bois-énergie, méthanisation, etc.) en lien avec les partenaires dont la chambre d'Agriculture ➤ Organiser des visites de terrain (des gisements identifiés) et validation des sites à équiper ➤ Réflexion sur la mise en place d'une société de production d'ENR sur CMC (avec la SEM 56 Energies) ➤ Réaliser des études de pré-faisabilité ➤ Restituer et valider l'étude (plan d'actions opérationnel avec les investissements à réaliser) 4. Mettre en œuvre les actions du SDE en prenant en compte l'ensemble des mesures ERC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui aux communes, formations, actions collectives et commandes groupées/ grappes de projets ➤ Accompagnement à l'émergence de certaines filières ➤ Réaliser des études de faisabilité ➤ Rechercher des financements ➤ Mettre en œuvre les projets par filière (en lien avec les autres actions ENR) ➤ Communiquer et informer les communes et habitants de la démarche ➤ Mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes du territoire la programmation énergétique (études de potentiel, de faisabilité et de développement des ENR) pour une appropriation et déclinaison des objectifs à une échelle inférieure (commune, entreprise, particulier, etc.) ➤ Informer les propriétaires privés (entreprises et agriculteurs) sur leur possibilité de développement ➤ Mettre en place une SAS d'investissements avec la SEM 56 Energies 	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.2.1 : Mettre en œuvre un cadastre solaire sur le territoire Action 2.2.2 : Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR Action 2.2.3 : Développer des projets solaires Action : 2.3.2 : Développer des projets de chaleur renouvelable Action 2.3.3 : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

		Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	<u>Pilote</u> : TTC – 0.15 ETP pour le suivi de l'étude <u>Supports</u> : / <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA + communes	Morbihan Energies, Bureaux d'études, ENEDIS, ADEME, SEM56 Energies, GrDF, CAB, CCI, CMA	EPCI, communes, entreprises, habitants, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	45 000 € (étude) - 2025 Investissements à définir dans le cadre d'un PPI		
Financement	Aide ADEME : Aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies		
Echéance et calendrier	2024 : Réponse à l'appel à projets de l'ADEME 2025 : Mise en œuvre de l'étude		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Mise en place du SDE	CMC	Réalisé	
Nombre d'actions de la planification énergétique engagées ou mises en œuvre (%)	CMC	50	
Atteinte des objectifs de production (%)	CMC - OEB	20	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : 0/- (Dégradation possible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire potentiellement atténuée / annulée par la prise en compte effective des commentaires EES dans la fiche action)			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : (E, R) Cadrer les zones d'implantation dans le PLUi en cohérence avec les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, la Trame Verte et Bleue, et les zones protégées (E, R) Favoriser et accompagner le développement des EnR en autoconsommation chez les industriels et sur le tertiaire : PV, solaire thermique (E, R) Identifier les filières de réemploi/recyclage des équipements en fin de vie sur le territoire <u>Pour les installations solaires au sol :</u> (E) Exclure le déploiement de centrales au sol sur des surfaces non dégradées/polluées <u>Pour les installations solaires en toiture :</u> (E) Prioriser le bâti existant pour éviter l'artificialisation des sols (E) S'assurer que la construction de bâtiment réponde réellement à des besoins d'exploitations (afin d'éviter la création de bâtiments agricoles uniquement en vue de produire de l'énergie ou d'éviter la construction de bâtiments surdimensionnés pour les besoins PV) (R) Vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de l'installation de panneaux solaires (C) Assurer un refuge pour les espèces animales potentiellement délocalisées lors des travaux (habitat important en ville) <u>Pour les projets chaleur :</u> (E) Privilégier les sources d'énergie sans source de combustion (géothermie, ...) (R) Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets énergétiques (émissions et Radon) (R) S'assurer de la disponibilité de la ressource biomasse localement (R) Mettre en place des installations avec des rejets atmosphériques réduits, allant au-delà des seuils réglementaires, tout en préférant les installations mutualisées (réseau de chaleur)		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.2 : INTEGRER LA PARTICIPATION CITOYENNE LORS DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Dans un contexte de nécessité de développement des énergies renouvelables, mais également de saturation de leur développement (notamment éolien), les projets ont de plus en plus de mal à être acceptés par la population. Afin de remédier à ce phénomène, Centre Morbihan Communauté (CMC) souhaite développer les énergies renouvelables citoyennes qui à terme génèreront des retombées économiques pour le territoire.</p> <p>En effet, la diversification du mix énergétique, étape obligatoire pour la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), n'a pas à être seulement pris en charge par l'Etat et les collectivités territoriales. De la même façon, elle n'a pas à représenter seulement un coût. Le développement des énergies renouvelables est l'opportunité de créer du lien entre les collectivités territoriales et les habitants du territoire, et au sein même de la population. Elle est également l'opportunité de créer des retombées économiques locales, ne serait-ce que par la réduction des factures énergétiques. Ces éléments sont importants pour l'acceptation des projets ENR, notamment dans le cas de l'éolien.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la production d'énergies renouvelables citoyennes • Faciliter l'émergence d'un collectif citoyen • Réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques associés 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Le Conseil de Développement du Pays de Pontivy et le pôle ESS mènent une action en 2024 afin de permettre de faire connaître le principe des ENR citoyennes auprès des habitants de CMC afin qu'ils puissent s'approprier le sujet et éventuellement faire émerger un collectif citoyen : un ciné-débat en partenariat avec le Pôle ESS suivi de la mise en place d'un Act'ENR (formation sous forme de jeu pour s'initier au développement d'un projet ENR). CMC souhaite faciliter et accompagner ce type de collectif et proposer des projets.</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ET A CONSOLIDER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>CMC et les communes du territoire souhaitent développer la participation citoyenne dans les projets ENR à travers son rôle d'impulsion, de communication et de mise en réseau des acteurs.</p> <p>Il existe deux types de participation possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation à la gouvernance des projets (<u>ENR citoyennes</u>) : les citoyens participent financièrement dans les projets et ont également accès aux décisions, sur lesquelles ils peuvent influencer • la participation financière dans les projets (<u>financement participatif</u>) : les citoyens participent financièrement dans les projets et attendent une rémunération mais ils n'ont pas accès à la gouvernance <p>Ainsi, les collectivités pourraient, soit faciliter le financement participatif lors de projets développés sur leur territoire, soit mettre à disposition une toiture ou un terrain pouvant être exploité par un collectif de citoyens, sous la forme celle d'un appel à projet par exemple.</p> <p>Dans un premier temps, et afin de créer une dynamique autour de la participation citoyenne dans les projets, CMC mettra en place un certain nombre d'actions de sensibilisation en lien avec le pôle ESS qui pourrait poursuivre ses actions sur l'énergie post-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des élus au principe du financement participatif et des énergies citoyennes et adhésion au réseau TARANIS ➤ Mise en place d'un groupe de travail dédié pour le suivi du projet (élus, techniciens, habitants intéressés) avec : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des initiatives existantes - Echanges, visites de sites, présentation de retours d'expériences concrets - Rencontres entre partenaires afin de susciter l'intérêt des acteurs locaux pour les EnR citoyennes - Mise en réseau - Inventaire des enjeux et des contraintes au niveau du territoire afin de guider les projets vers des projets exemplaires en adéquation avec ces derniers (en particulier pour : biodiversité, qualité de l'air, artificialisation des sols) en lien avec la mise en place de la planification énergétique territoriale - Définition des conditions d'implantation des projets (modèle économique, priorités de développement (ombrières, PV en toiture ou friches) - Positionnement des acteurs locaux sur leur rôle dans le développement des EnR en lien avec le travail réalisé par le Conseil de Développement du Pays de Pontivy et le pôle ESS ➤ Communication et promotion large sur le sujet et lever les doutes sur le bien-fondé des énergies renouvelables ➤ Engager une démarche pour développer un ou plusieurs projets citoyens sur le territoire <p>Les collectivités accompagneraient sur l'émergence d'un collectif citoyen avec par un prestataire type TARANIS ou Energie partagée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du foncier potentiel - l'accompagnement à la faisabilité technique, économique et juridique des projets <p>Pour les phases de développement, de construction et d'exploitation, le collectif pourra se faire accompagner, par ses propres moyens, également par TARANIS afin de monter en compétences et de se former pour assurer le suivi des projets.</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), PLU(i)	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1.1 : Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés Action 2.2.1 : Mettre en œuvre un cadastre solaire sur le territoire de Centre Morbihan Communauté et accompagner les projets des communes Action 2.2.3 : Développer des projets solaires Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

	Pilote : TTC - 0.05 ETP Supports : / Associés/informés : communes	Taranis, Breizh Alec, porteurs de projet, ENERCOOP, Communes, ADEME, FNCCR, ENEDIS, Conseil de Développement du Pays de Pontivy	collectivités, population
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	500 € /an (adhésion TARANIS) Soit 3 000 €		
Financement	Les projets d'EnR citoyens peuvent profiter d'avantages tels que le tarif de rachat qui peut être avantageux en fonction du projet, de la localisation et du contexte (l'électricité produite par des projets d'énergies renouvelables citoyens est achetée à un prix supérieur au tarif du marché. Cela peut rendre le projet plus économiquement viable), les garanties d'origines, etc.		
Echéance calendrier	et 2024 : animations mises en place par le CODEV et le Pôle ESS 2025-2030 : poursuite par CMC		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de projets ENR (éolien et PV) intégrant la participation citoyenne	CMC TARANIS	6	
Nombre de collectif et de citoyens impliqués		1 collectif et 100 citoyens	
kWh produits		100 kWh	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOVELABLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.3 : METTRE EN PLACE UNE FILIERE BOIS-ENERGIE LOCALE		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre passera en grande partie par la modification de notre mix énergétique et par la diversification des énergies utilisées. La filière bois-énergie est une des options à considérer, notamment pour certains usages (chaufferie collective, bâtiments isolés, etc.). Elle est également une bonne candidate pour des territoires isolés. Cette filière doit cependant être pensée et exploitée durablement, pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérives (telles que des coupes rases), préserver les bois du territoire et éviter une dégradation de la qualité de l'air. L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter. Cette action vise également à traiter du solaire thermique et de la géothermie. CMC a enfin défini une stratégie ambitieuse sur ces sujets.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la production de chaleur renouvelable sur le territoire • Diversifier le mix-énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Programme Breizh Bocage		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Développement de la filière bois-énergie</p> <p>1.1 Réaliser un état des lieux de la ressource et des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Affiner le potentiel "biomasse" mobilisable (potentiel de développement de filières de production et de transformation) ➤ Evaluer les besoins, opportunités et impact environnemental du bois d'œuvre et bois énergie (valorisés du bois d'œuvre) ➤ Mobiliser les acteurs de l'exploitation forestière <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs industriels de transformation de la filière bois - Recensement des espaces boisés exploitables <p>1.2 Sensibiliser et étudier les possibilités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les élus avec des visites de sites et des retours d'expérience ➤ Réflexion sur la création d'une réserve foncière pour les deux fonctions (énergie et bois d'œuvre) ➤ Etudier la possibilité d'utiliser les bois de déchetterie dans les réseaux de chaleur ➤ Etudier le remplacement des chaudières gaz / fioul des équipements publics et privés par des chaudières bois exemplaires qui s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité (lien avec action 2.3.1) ➤ Soutenir uniquement des projets d'installations dont la consommation peut être couverte en local sans besoin d'import ➤ Mise en place de partenariats entre les propriétaires d'espaces boisés et les collectivités possédant des chaufferies bois ou souhaitant en mettre en place ➤ Prendre contact avec la SCIC Argoat Bois Energie et formaliser un partenariat <p>2. Mettre en place un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) entre CMC et l'ADEME en appliquant les mesures ERC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Solliciter un bureau d'études pour accompagner CMC dans la préfiguration du CCRT (procédure de marché public) ou réalisation en interne ➤ Déterminer un objectif de production d'EnR&R et un nombre d'installation associé à faire émerger sur un territoire sur une durée de 3 ans (lien avec action 2.3.1) ➤ Formaliser le CCRT avec l'ADEME <p>3. Mettre en œuvre les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une filière durable et une gestion cohérente et pérenne de la ressource en bois (biodiversité et cycles biologiques respectés, pas de déstabilisation de la filière bois-œuvre...) et être vigilant sur l'exploitation des haies dans un objectif de préservation du milieu naturel ➤ Accompagner les communes dans leurs projets de chaleur renouvelable ➤ Développer et suivre les projets EnR&R thermiques sur le territoire <p>4. Communiquer sur les projets réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formaliser et diffuser les bonnes pratiques issues des phases précédentes (cahier des charges, guides) ➤ Assurer le suivi de la bonne gestion de la ressource (toutes les étapes : logistique, stockage etc.) en adéquation avec les enjeux du territoire ➤ Communiquer et informer la population 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.2 ETP <u>Supports</u> : Services techniques de l'EPCI pour les projets intercommunaux – 0.05 ETP et communes pour les projets communaux <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA</p>	<p>communes, ADEME, Breizh bocage, Agence de l'Eau, Groupement d'agriculteurs et propriétaires fonciers, CEREMA, AILE, SCIC Argoat Bois Energie</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes</p>
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Etat des lieux et études de filières réalisés dans le cadre du Schéma Directeur des Energies Etudes et investissements par projet : à définir		
Financement	Aide ADEME : Fonds Chaleur, Etat (fonds verts), Région (FEADER), Agence de l'eau (bocage)		
Echéance calendrier	<p>et</p> <p>2025 : Etat des lieux 2026 : CCRT avec l'ADEME 2027-30 : étude et mise en œuvre des premiers projets</p>		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Partenariat avec l'ADEME	CMC	Réalisé	
Energies produites par les projets de chaleur renouvelable (GWh)	CMC	30	
Nombre de réseau de chaleur mis en place	CMC	3	
Nombre de projets solaires thermiques mis en place	CMC	12	
Nombre de projets de géothermie mis en place	CMC	2	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : - (Possible dégradation de la qualité de l'air en lien avec les projets biomasse)			
<p>Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : (R) Privilégier les énergies sans source de combustion (R) S'engager sur des valeurs de rejets inférieurs aux attentes réglementaires (même si l'installation n'est pas ICPE) afin de réduire l'impact sur la qualité de l'air et la santé (R) Effectuer un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques</p>		<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : Suivi qualité de l'air et polluants atmosphériques</p>	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.4 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS DE METHANISATION		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La méthanisation est un procédé permettant la production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène. Il s'agit à la fois de traiter des déchets des industries agroalimentaires ou des collectivités (biodéchets, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration...) et de valoriser des produits ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. A l'issue de ce procédé, on obtient : du biogaz injecté dans le réseau (pouvant être par exemple utilisé en biocarburant) et du digestat qui contient la matière organique épandu sur les champs.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'activité agricole en apportant un complément de revenu aux agriculteurs • Mobiliser les déchets agricoles autour d'un projet co-construit entre la collectivité et les agriculteurs • Production de biogaz local et amélioration du mix énergétique gazier • Favoriser le développement d'une filière biogaz • Valorisation des biodéchets et obligation de collecte • Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Deux unités de méthanisation sur le territoire		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Communiquer, informer et sensibiliser - lien avec action 2.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une réunion d'information et d'échanges auprès des élus pour partager les éléments clés sur la question de la méthanisation (définition, fonctionnement, gisements...) – ➤ Organiser des rencontres entre les agriculteurs, les habitants et les communes visant à : partager de l'information sur la technologie et les financements, mettre en lien les acteurs pour créer des groupes porteurs de projets ➤ Organiser des visites de site de méthanisation avec des agriculteurs <p>2. Structurer un comité de travail pluri-acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structurer un comité de travail pluri-acteurs avec les agriculteurs, les collectivités, les collectifs d'habitants et associatifs, les entreprises de l'énergie ➤ Organiser des ateliers de travail pour aller plus loin dans les possibilités d'apport par chacun des acteurs (y compris biodéchets par la collectivité, étude à mener en parallèle) afin de formaliser un 1^{er} modèle de projet envisageable avec tonnage et localisation ➤ Définir les secteurs opportuns pour développer 1 ou plusieurs unité(s) de méthanisation en prenant en compte les mesures ERC ➤ Mettre en œuvre les études de faisabilité (modèle économique viable et durable, une étude de ressources et d'impact) qui pourraient co-financées par CMC <p>3. Suivre la mise en œuvre des projets de méthanisation</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.05 ETP Supports : / Associés/informés : communes	Fournisseurs d'énergie, lycée agricole, commerces, industrie agro-alimentaire, cantines, chambre d'agriculture	agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	2 000 € /an (co-financement études) Soit 8 000 €		
Financement	CMC peut s'appuyer sur l'ADEME pour financer des études faisabilité et la création d'unités de méthanisation agricole		
Echéance calendrier	2027-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Structuration d'un comité de travail avec une diversité de parties prenantes du territoire	CMC	Réalisé	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

Nombre de méthanisation mises en œuvre	CMC	4
Energie produite (GWh)	CMC	30

Incidences environnementales

Incidences potentielles : 0/- (Dégradation possible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire potentiellement atténuée / annulée par la prise en compte effective des commentaires EES dans la fiche action)

(E) Intégrer le plus en amont possible, les enjeux en lien avec l'urbanisme dans le choix de la zone d'implantation de l'unité de méthanisation (qualité de l'air, nuisances olfactives, consommation d'espace et artificialisation des sols, paysage, distances d'éloignement des zones protégées (notamment des zones humides, impacts sur l'eau, les sols et l'air lié à l'épandage du digestat), bruit induit par les passages de véhicules, ...) et les risques sanitaires et industriels

(E) Encourager le changement des pratiques agricoles (vente directe, agriculture biologique, transformation à la ferme, maraichage, AMAP, ...) pour les exploitations plutôt qu'une diversification (revente d'énergie) de la filière déjà précaire

(E) Limiter l'utilisation de cultures à vocation énergétique (pour limiter la concurrence avec les productions alimentaires)

(R) Intégrer dans la réflexion la réduction des capacités méthanogènes liée à l'évolution des pratiques agricoles et industrielles attendues et aux objectifs de réduction des biodéchets

(E) Intégrer une distance d'approvisionnement maximale pour les gisements

(R) Privilégier les installations de type méthanisation à la ferme / individuelle

(R) Maintenir le dialogue avec les riverains une fois les installations en service et s'assurer de limiter les risques (pollution des eaux, de l'air et des sols) et nuisances (bruit, odeurs...)

(R) Informer sur la volatilité de l'ammoniac (plus importante pour du digestat issu de méthanisation) et diffuser les bonnes pratiques d'épandage pour limiter les impacts sur l'air (enfouissement rapide, couverture des fosses, ...)

Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

ACTION 2.4.1 : CONNAITRE ET GERER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : BATIMENTS ET ECLAIRAGE PUBLICS PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Dans l'optique de réduire l'impact du secteur des bâtiments publics, Centre Morbihan Communauté souhaite axer sa stratégie de maîtrise de l'énergie autour de plusieurs axes comportant notamment la gestion des consommations et la rénovation des bâtiments. Or, l'EPCI et les communes du territoire ne disposent pas ou peu de DPE (Diagnostic de Performance Energétique). De plus, certains bâtiments publics sont sous utilisés, d'autres obsolètes, notamment ceux des communes. Le territoire souhaite ainsi optimiser leur usage (en évitant de chauffer les bâtiments ou locaux sous-utilisés) et organiser des mutualisations pour coupler certaines activités dans certains lieux. Cette action vise donc à identifier les consommations et usages des bâtiments, à les optimiser et mieux les gérer afin de réduire l'utilisation inutile de certains bâtiments. Cette action implique de mobiliser les différents acteurs concernés autour de la table (élus, agents, associations et usagers des lieux) afin de définir l'organisation qui convient à tous. Il est aussi pertinent lorsque cela est possible de réfléchir au pilotage des bâtiments, afin de mieux planifier les périodes où le chauffage doit être mise en route.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser l'usage des équipements publics communaux et intercommunaux • Auditer les bâtiments communaux et intercommunaux et proposer des actions d'amélioration • Diminuer les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage publics et mieux gérer les fluides • Améliorer le confort des agents et du public, la qualité de l'air et minimiser l'exposition au radon 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Etude thermique du bâtiment des Services Techniques et des logements de la Gendarmerie Travail en cours sur l'éclairage public en Zone d'Activité (contrats + proposition de réduction des plages horaires) Politique de gestion des mails et du serveur Participation au World Clean Up Day		
Contenu de l'action	<p style="color: #008080;">⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p style="color: #008080;">⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Pour les bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier la possibilité de mettre en place un Conseiller en Energie Partagé (0.5 EPCI/0.5 communes), solliciter les financements, créer le poste et recruter pour : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des bâtiments et équipements <u>pour les communes</u> (nombre, type, usages) - Identifier les enjeux d'énergie, de qualité de l'air (intérieur avec le radon en particulier et extérieur) et de biodiversité - Réaliser un relevé des consommations et équiper les bâtiments de compteurs individuels (si besoin) - Prioriser les bâtiments à diagnostiquer en commençant par les plus énergivores en prenant en compte les mesures ERC - Réaliser les diagnostics (commandes groupées à l'échelle de l'EPCI et des communes) et capitaliser les données énergétiques des bâtiments - Création d'un outil de suivi permettant de connaître les audits réalisés, le suivi des consommations, le classement des priorités et les rénovations à réaliser/réalisées - Mise en place de Gestion technique des bâtiments (GTB)/Gestion technique des consommations (GTC) sur tous les bâtiments - Créer un document par commune avec des propositions d'actions d'amélioration (précisant les coûts et gains) et de bonnes pratiques sur la sobriété et économies d'énergies ➤ Sensibilisation des agents et usagers aux éco gestes et mise en place d'une convention d'objectifs pour les locataires des salles ➤ Supprimer les bâtiments obsolètes du parc de bâtiments des communes ➤ Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments (lien avec action 2.3.1) ➤ Développer la végétalisation aux abords des bâtiments (lien avec action 4.2.2) <p>2. Pour l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reprise des abonnements d'énergie dans les zones d'activités par l'EPCI (actuellement géré par les communes) ➤ Généralisation des bonnes pratiques dans l'ensemble du parc d'éclairage public (extinction de lampadaires, réduction des horaires d'éclairage, réduction de l'intensité, lampadaires solaires, gestion à distance etc.) ➤ Diagnostic et mise en œuvre de travaux de rénovation ➤ Mise en place de systèmes de pilotage intelligent ➤ Mise en place d'une trame noire <p>3. Poursuite de la mise en place d'un numérique responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des agents ➤ Rationalisation et réglages des besoins numériques des agents 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique	
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire Action 4.2.2 : Végétaliser et aménager durablement l'espace public		
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : Bâtiments – 0.5 ETP (CEP) + 0.05 ETP, TTC – 0.5 ETP (CEP) + 0.05 ETP pour la sensibilisation et le lien avec les communes Supports : Service Informatique – 0.01 ETP et communes Associé/informés : DGS, DGA	Morbihan Energies, ADEME, Bureaux d'Etudes, FNCCR, CEREMA, Banque des territoires	EPCI, communes
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

Budget	<p>Pour CMC : Bâtiments 50 000 €/an pour un poste de Conseiller en Energie Partagé 10 000 €/an pour les diagnostics des bâtiments 10 000 €/an pour le pilotage des bâtiments Eclairage public 25 000 € /an (travaux) Soit 475 000 € Pour communes : A définir</p>	
Financement	ADEME, fonds vert, ACTEE, Banque des territoires, Morbihan Energies	
Echéance calendrier	<p>et 2024 : Réflexion sur le poste de CEP et recherche de financements – Sécurisation des installations éclairage public 2025 : recrutement du CEP et premiers audits/conseils 2025-30 : Audits des bâtiments, suivi des consommations, mise en place de moyens de pilotage, travaux éclairage public</p>	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre de bâtiments audités	CMC	Tous
Nombre de bâtiments mutualisés ou supprimés	CMC	4
Nombre de communes adhérant au dispositif de CEP	CMC	12
Réduction de consommations (%)	CMC	-20
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : (E) Informer les professionnels au risque Radon et à la qualité de l'air intérieur et extérieur, en particulier lors des travaux de rénovation (E, R) Explorer les possibilités de modularité, multifonctionnalité et d'urbanisme transitoire des bâtiments afin d'optimiser la durée de vie et le taux d'usage des bâtiments	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

ACTION 2.4.2 : RENOVER ET CONSTRUIRE DES BATIMENTS PUBLICS DE MANIERE EXEMPLAIRE		ATTENUATION - ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, CONSOMMATION D'ENERGIE, MATERIAUX BIOSOURCES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : BATIMENTS PUBLICS PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le secteur du bâtiment est un poste fortement consommateur d'énergie sur le territoire. Concernant les bâtiments publics, CMC et ses communes disposent de nombreux bâtiments mais pas de stratégie de rénovation alors que le décret tertiaire oblige les bâtiments de surface supérieure ou égale à 1000 m2 à une réduction des consommations d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050 ou d'un objectif de consommations en valeur absolue. Enfin, en parallèle des rénovations, les bâtiments pourraient être équipés en énergies renouvelables afin de produire leur propre énergie.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les consommations d'énergie et autres charges (eau, déchets) des bâtiments publics • Améliorer le confort des agents et du public, la qualité de l'air et minimiser l'exposition au radon 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Bâtiment des Services Techniques en cours de rénovation (travaux 2024-25) PEJ de Locminé en éco-conception (travaux 2024-25) Rénovation de l'éclairage public (Bignan + Moustoir-Ac) Rénovation de la salle polyvalente (Buléon + Saint Allouestre), commerces et logements (Guéhenno), mairie + cantine (Evellys), réhabilitation de 4 bâtiments sur Locminé, bâtiments et logements (Moréac), rénovation de la salle des sports (Saint Jean Brévelay)		
Contenu de l'action	<p style="text-align: center;">⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>Pour l'EPCI, en lien avec un Conseiller en Energie Partagé ou un bureau d'études externalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du décret tertiaire sur le Siège de CMC, Piscine, Maison des Services Publics à Locminé ➤ Réalisation des travaux (suivant audits et préconisations) <p>Pour les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer le décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1000 m2 ➤ Définir un plan de rénovation des bâtiments à l'échelle de chaque commune selon les bâtiments les plus pertinents (très énergivores, très utilisés...) en prenant en compte les mesures ERC ➤ Travail sur la mutualisation des travaux de rénovation énergétique (commandes groupées, etc.) entre communes en s'appuyant sur les programmes ACTEE (accompagnement des collectivités vers une mutualisation des travaux de rénovation énergétique inter et intra-départementaux) et l'Intracting (création d'un fonds dans la comptabilité analytique alloué à la performance énergétique d'un patrimoine immobilier) ➤ Suivre les travaux réalisés <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration des matériaux biosourcés et/ou issu du réemploi ou recyclage dans la conception des travaux de rénovation ou de construction ➤ Intégration des problématiques de qualité de l'air, ventilation, risque radon et de bonnes pratiques en matière de biodiversité (diagnostic biodiversité des bâtiments en amont des projets et mise en place de solutions) ➤ Développement des projets d'installation d'énergies renouvelables sur les bâtiments (lien avec l'action 2.3.1) ➤ Développer la végétalisation aux abords des bâtiments (lien action 4.2.2) ➤ Engager les travaux les plus pertinents et priorités en fonction de critères environnementaux ➤ Exemplarité de toute nouvelle construction de bâtiments publics ➤ Exemplarité des chantiers de rénovation en terme de tri, réemploi, recyclage (lien action 3.2.1) ➤ Communiquer auprès de la population sur les travaux réalisés (lien avec action 1.1.2) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'objectif 2 Action 4.2.2 : Végétaliser et aménager durablement l'espace public Action 3.2.1 : Développer l'éco-exemplarité du service public Action 1.1.2 : Animer et communiquer autour du PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Bâtiments – 0.1 ETP (bâtiments intercommunaux) + TTC - 0.1 ETP pour la coordination et lien avec les communes <u>Supports</u> : communes <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA	Morbihan Energies, ADEME, Bureaux d'Etudes, FNCCR, CERAMA, Banque des territoires	EPCI, communes
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Investissements à définir en fonction de l'action 2.4.1		
Financement	Etat, ADEME, fonds vert, FNCCR (ACTEE), Banque des territoires (Intracting)		

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

Echéance calendrier	et	2027-30 : Définition d'un plan de rénovation des bâtiments de l'EPCI et des communes, engagement des travaux, suivi des consommations	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre de bâtiments rénovés		CMC	6
Nombre de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés		CMC	4
Nombre de chantier incluant de l'économie circulaire		CMC	2
Réduction des consommations (%)		CMC	-40
Nombre de bâtiments construits de manière exemplaire		CMC	Tous
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : (E) Intégrer des objectifs de performance énergie et carbone (ex. : BBC, énergie positive, E+C-...) et d'adaptation au changement climatique (E) Former les professionnels au risque Radon et à la qualité de l'air intérieur et extérieur, en particulier lors des travaux de rénovation (E, R) Explorer les possibilités de modularité, multifonctionnalité et d'urbanisme transitoire des bâtiments afin d'optimiser la durée de vie et le taux d'usage des bâtiments (C) Informer sur les filières de valorisation des déchets issus des travaux de rénovation (réutilisation, recyclage ...) (R) Informer sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

ACTION 3.1.1 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES USAGERS A LA PREVENTION ET A LA REDUCTION DES DECHETS		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté porte une politique forte de réduction des déchets qui est inscrite dans le programme locale de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) – 2023 -2028. Depuis le 1 ^{er} janvier 2024, la Communauté de communes a mis en place la redevance incitative qui est calculée notamment en fonction du nombre d'habitants dans le foyer. Ainsi, les élus souhaitent définir un cap collectif et inciter à ne pas dépasser un certain volume de déchets.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et sensibilisation des usagers • Eviter et réduire la production de déchets • Maîtriser la facture de production de déchets 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Organisation d'animations tout public sur les sujets de prévention et réduction des déchets, et participation également à plusieurs semaines thématiques : « Blavet au Naturel » - mars, Semaine du Développement Durable – juin et Semaine Européenne de Réduction des Déchets - novembre Diffusion d'informations et d'articles à travers différents canaux de communication Mise en place de défis citoyens pour accompagner de manière approfondie avec quelques foyers du territoire par an		
Contenu de l'action	⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE En prenant en compte les mesures ERC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'identification des acteurs locaux de l'économie circulaire afin d'enrichir le réseau de partenaires de la collectivité ➤ Organiser un temps de rencontre libre inter-acteurs (speed-meeting, soirée conviviale, petit déjeuner, etc) afin de créer des partenariats durables et des projets ancrés sur le territoire ➤ Poursuivre la participation aux trois temps forts suivants : Blavet au Naturel, SERD, SDD, en mobilisant les acteurs locaux en amont ➤ Diversifier le catalogue des animations en enrichissant les partenariats avec les acteurs locaux et en participant à des formations ➤ Organiser au moins 10 animations sur la thématique, animées en interne ou en externe ➤ Consolider la newsletter « Les Eco-news de CMC » : planning de diffusion et régularité ➤ Réaliser des vidéos de présentation des initiatives locales intéressantes ➤ Réaliser des tutos sur des éco-gestes simples ➤ Poursuivre l'organisation de défis citoyen en fonction des problématiques actuelles de la collectivité (défis animés en partenariat avec nos partenaires locaux) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : Déchets (économie circulaire) – 0.5 ETP Supports : / Associés/informés : tous les services	Entreprises, associations, collectivités, usagers	Entreprises, associations, collectivités, usagers
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	100 € /an (réseau des acteurs locaux) 2 000 € /an (animation d'ateliers) 3 000 € /an (défi) Soit 30 600 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, Département, ADEME		
Echéance calendrier	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de rencontres inter-acteurs	CMC	6	
Nombre de réunions thématiques		6	
Nombre de newsletters diffusées		36	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Nombre de vidéos diffusées sur les gestes de préventions des déchets	6
Nombre de points presse organisés	24
Nombre d'usagers sensibilisés (ayant assisté à au moins une action organisée par le service)	600
Nombre de temps forts organisés	18
Nombre d'animations organisées	60
Nombre de défis animés	6
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative)

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

ACTION 3.1.2 : PREVENIR ET VALORISER NOS BIODECHETS ALIMENTAIRES ET VEGETAUX		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	<p>En 2022, le taux d'équipement en composteur individuel sur CMC est de 40%. La promotion du compostage est une action que mène la collectivité depuis plusieurs années, c'est une des actions les plus reconnues par les usagers. La mise à disposition de ces composteurs et des bioseaux associés est gratuite pour l'habitant. Aucun réseau de référents composteurs n'est existant sur le territoire.</p> <p>Le parc immobilier de la collectivité est composé en grande majorité d'habitat individuel avec jardin. En raison de la politique de prévention menée depuis plusieurs années, du taux d'équipement en composteur individuel du territoire, des retours d'expériences d'autres collectivités, du coût de revient du dispositif, il a été décidé que la promotion du compostage individuel serait la seule solution de tri à la source proposée aux foyers en habitat individuel.</p> <p>Dans l'objectif d'adapter la solution de tri à la source à la typologie des habitations, le service gestion et prévention des déchets a opté pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un développement de la pratique du compostage partagé seulement pour les petits collectifs - un développement de la pratique du compostage en établissement seulement pour les entreprises volontaires hors centre-ville ou hyper centre. Cette solution est proposée en complémentarité d'une collecte en porte en porte pour les professionnels - un développement de la collecte séparée des biodéchets en PAV seulement pour les gros collectifs. Ils sont présents exclusivement dans les villes de Locminé, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec. L'hypothèse de dotation est la suivante : 1 PAV / 100 foyers bénéficiaires - un développement de la collecte séparée en PAV seulement pour les entreprises en centre-ville ou hyper centre, pour les communes de Locminé, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec, avec la dotation suivante : 1PAV/5 professionnels volontaires 	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un taux d'équipement de composteurs fournis par CMC de 50% en 2024 • Atteindre un taux de pratique du compostage de 75% en 2024 (il a été estimé en 2022 que 25% des foyers composteraient sans équipement fourni par CMC) • Equiper 100% des petits collectifs (<15 logements) en pavillon de compostage et 100% des gros collectifs (>15 logements) en points d'apport volontaire biodéchets • Proposer un système de tri à la source pour les professionnels volontaires • 100% des professionnels disposant d'une colonne privative ont une solution de tri à la source (compostage ou collecte) 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Promotion du compostage individuel et collectif Promotion du compostage en établissement pour les entreprises volontaires et collecte séparée en PAV ou porte-à-porte des entreprises Mise en place de PAV sur certaines communes du territoire Organisation des campagnes tests de broyage et récupération de broyats dans les communes de CMC Formation des restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire Optimisation du traitement des déchets verts : valorisation agricole locale des déchets verts reçus en déchetterie, méthanisation locale des bio déchets, gestion des déchets verts sur son terrain</p>	
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les syndicats de bassins versants pour étudier les possibilités de partenariats sur les actions de sensibilisation aux zéro déchets verts (communes + habitants) ➤ Accompagner techniquement les services techniques des communes dans leurs pratiques zéro déchets verts : réunions d'échanges, formations, réalisation de diagnostic des pratiques ➤ Créer des synergies professionnelles sur les déchets végétaux (en initiation) ➤ Poursuivre la formation des restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➤ Accompagner les professionnels et les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➤ Intégration de prescriptions concernant la production de déchets verts dans les plans d'aménagement (aire de compostage partagée ou individuelle) <p>2. Valorisation des déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une solution de tri à la source : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du compostage individuel pour les usagers en habitat individuel et le compostage partagé pour les usagers en petit habitat collectif (<15 logements) - Créer un réseau des citoyens composteurs et proposer au moins deux réunions ou formations par an - Réaliser une enquête à n+1 sur le fonctionnement des aires de compostage partagé installées auprès de tous les foyers bénéficiaires - Poursuivre la promotion du compostage en établissement pour les entreprises volontaires - Poursuivre la collecte séparée en point d'apport volontaire pour les usagers en gros habitat collectif (>15 logements) sur les communes Locminé, Saint Jean Brevelay, Plumelec - Poursuivre une collecte séparée en point d'apport volontaire pour les professionnels en centre-ville et hyper-centre volontaires et proposer en porte à porte pour les professionnels hors centre-ville et hyper-centre volontaires ➤ Développer la pratique zéro déchets verts : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation des campagnes tests de broyage et récupération de broyats dans les communes de CMC pour apporter aux usagers une solution de broyage de leurs déchets verts difficilement valorisables sur place sans broyeur - Favoriser la pratique du broyage de proximité pour les habitants via un système d'incitation financière - Réalisation d'une nouvelle enquête pour évaluer l'évolution des pratiques et les besoins en nouvelles formations des services techniques communaux et intercommunaux 	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	<p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</p>

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Déchets (économie circulaire) – 1 ETP <u>Supports</u> : / <u>Associés/informés</u> : Services Techniques	Entreprises, associations, communes, gestionnaires de restauration scolaire, SITTO MMI, agriculteurs, professionnels du paysage	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	66 000 € (compostage individuel) – 11 000 € /an 6 540 € (compostage partagé) – 1 540 en 2025 puis 1 000 € /an 1 440 € (compostage en établissement) – 240 € /an 600 € (PAV collectif) – 100 € /an 3 300 € (PAV entreprises) - 2025 81 792 € (campagne-test et de broyage de proximité) – 13 632 € /an 6 000 € (formation communes) – 1 000 € /an 6 500 € (accompagnement des professionnels au gaspillage alimentaire) – 1 500 € en 2025, puis 1000 € /an Soit 172 172 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, département, ADEME		
Echéance calendrier	et	2025-30	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Quantité de biodéchets collectés (tonne) (/an)		150	
Nombre de réunions espaces verts organisées (/an)		2	
Nombre d'opérations broyage (/an)		24	
Nombre d'usagers bénéficiaires (/an)		2 500	
Nombre d'usagers sensibilisés (/an)		1 000	
Nombre de PAV installé (/an)		10	
Nombre de restaurants scolaires accompagnés (/an)		2	
Nombre de synergies interprofessionnelles créées (/an)		10	
Nombre de professionnels accompagnés (/an)		50	
Nombre d'élèves sensibilisés (/an)		20	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) :		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	
(E) Inclure les acteurs du territoire dans la réflexion sur la valorisation locale du broyat (paysagistes, scieries, agriculteurs...)			

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

ACTION 3.1.3 : FAVORISER LA REPARATION ET PERMETTRE L'ACCES AUX BIENS DE SECONDE MAIN		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	A l'heure de l'urgence climatique, il est primordial de réduire nos déchets, de préserver nos ressources naturelles et de changer de réflexes. Aussi, la réparation réduit notre empreinte écologique tout en s'inscrivant dans une dynamique économique vertueuse, mais aussi de satisfaction et gratification personnelles. Il est donc temps de déconstruire les habitudes et les pratiques de consommation jetable pour se tourner vers une consommation plus durable. CMC dispose d'une recyclerie communautaire sur la commune de Locminé, ainsi qu'un espace de dépose réemploi dans chaque déchetterie.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives existantes et essayer les bonnes pratiques • Permettre l'accès à tous à des services locaux de réemploi • Diminuer la quantité d'ordures ménagères • Proposer une pratique alternative pour les jeunes parents • Mettre en avant les initiatives locales • Favoriser les changements de mode de consommation 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Kit de couches lavables à disposition des parents Soutien technique du repair café de Locminé Actions de la recyclerie Ateliers réemploi lors de la SERD		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir financièrement les initiatives locales en faveur du réemploi via un appel à manifestation auprès des acteurs du territoire (associations, écoles, entreprises) ➤ Tester la mise en place d'un système de soutien financier pour l'achat de biens de seconde main auprès des particuliers (chèques réemploi 10€), et le rendre pérenne si efficace ➤ Soutenir la création d'un réseau local professionnel et citoyen de réparateurs sur le territoire et le mettre en avant : organiser des rencontres dans les communes volontaires pour aider à la création de repair café, etc. et mettre en avant le réseau de réparateurs professionnels ➤ Soutenir l'émergence et la pérennité de structures favorisant le réemploi sur le territoire : sur la base de convention avec les partenaires, permettre un accès au contenu de la benne réemploi en déchetterie, soutenir sur la communication et mettre à disposition du temps pour organisation des événements, possibilité sur demande et justificatif de soutiens financiers ➤ Promouvoir l'utilisation des couches lavables auprès des jeunes parents, avec le prêt de 4 kit de couches, et du système de consigne du verre (Distro et Bout' à Bout') ➤ Organiser un événement biannuel sur le réemploi pour mettre en avant la pratique du réemploi sur le territoire (salon du réemploi) ➤ Organiser des événements de matériauthèques éphémères en lien avec les entreprises locales volontaires 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : Déchets (économie circulaire) – 0.1 ETP Supports : / Associés/informés : EFFSI	Associations, recycleries, entreprises acteurs du réemploi, entreprises	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	12 000 € (soutien aux projets) – 2 000 € /an 10 000 € (événement bi-annuel) – 3 000 € en 2026, 2028 et 2030 6 000 € (matériauthèque) – 1 000 € /an Soit 27 000 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, département, ADEME, CCI, CMA		
Echéance calendrier	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

Système de soutien financier	Mis en place
Nombre de projets soutenus (an)	1
Nombre de personnes sensibilisées (/événement)	150
Nombre de salon du réemploi organisés	3
Nombre de partenaires (/événement)	10
Nombre de mathériauteurs organisées (/an)	1
Réseau local	Crée et actif
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE FILIERE DE REEMPLOI ET CREER DES COOPERATIONS SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 3.2.1 : DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté souhaite développer l'éco-engagement de ses services et ses communes, à travers sa politique environnementale.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion et la prévention des déchets au sein du service public Favoriser les échanges de bonnes pratiques et la mutualisation de matériel Favoriser l'usage du réemploi au sein de CMC et des communes 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	CMC a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur l'intégration de critères d'écoconstruction des chantiers communaux et intercommunaux en 2021 Formation des élus et agents (DGS, techniques) sur cette thématique		
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE ➤ Accompagner la collectivité et les communes adhérentes dans la gestion de leurs ressources : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agents et élus aux enjeux environnementaux (lien action 5.3.2) Réaliser des pré-diagnostic ressources dans l'ensemble des bâtiments communautaires et communaux Accompagner à la mise en œuvre des pistes d'amélioration ➤ Intégrer des critères d'économie circulaire dans les marchés publics (cf action 5.3.1): <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mutualisation et le réemploi des biens mobiliers et immobiliers publics : <ul style="list-style-type: none"> Etablir un recensement des biens mobiliers et immobiliers que possèdent CMC et/ou les communes à la suite du pré-diagnostic déchets Créer un réseau d'échanges et de mutualisation pour les services techniques via l'organisation au moins d'une réunion par an pour les agents des services techniques de CMC et des communes et la création d'un catalogue Etudier la possibilité d'une mise à disposition de ces biens pour les acteurs locaux, via une charte de mise à disposition Etablir un protocole lors du renouvellement mobilier pour favoriser le réemploi des biens utilisés (don) Intégrer dans les achats de fourniture du matériel issu du réemploi (parc informatique, etc.) Assurer l'exemplarité des chantiers de rénovation en terme de tri et recyclage des déchets du BTP, l'intégration du réemploi et des principes de l'écoconception dans la construction => poursuivre l'action engagée avec l'AMI (lien action 2.4.2) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2.2 : Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets Action 3.1.1 : Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim Action 5.3.1 : Verdir la commande publique en systématisant les critères environnementaux Action 5.3.2 : Former les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : Déchets (économie circulaire) – 0.1 ETP Supports : TTC – 0.05 ETP Associés/informés : Tous les services et communes	associations, entreprises, communes, SITTO MMI	associations, entreprises, communes, SITTO MMI
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	1000€ /an pendant 2 ans (formations) 50 € /an pendant 6 ans (réunions) Soit 2 300 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, département, ADEME		
Echéance calendrier et	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de bâtiments audités (%)	CMC	100	
Nombre d'animations réalisées à l'intention des agents		12	
Nombre d'agents sensibilisés (en %)		100	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE FILIERE DE REEMPLOI ET CREER DES COOPERATIONS SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Nombre d'agents passant des MP formés (en %)	100
Nombre de rencontres organisées	6
Nombre de give-box installées	6
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : +	
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE FILIERE DE REEMPLOI ET CREER DES COOPERATIONS SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 3.2.2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES MANIFESTATIONS DANS LA PREVENTION DE LEURS DECHETS		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : ENTREPRISES ET MANIFESTATIONS PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté fait le choix d'accompagner les entreprises afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets et de les accompagner à la mise en œuvre d'actions.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion la prévention et le tri des déchets • Favoriser la montée en compétence des entreprises et aider à la mise en œuvre de synergie inter-entreprises • Diminuer la production des déchets lors des manifestations • Favoriser le développement de nouvelles initiatives 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Cf action 5.2.2		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les entreprises du territoire dans la gestion de leurs déchets (cf action 5.2.2) ➤ Former les organisateurs d'événements culturels et sportifs à la prévention des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic des pratiques actuelles - Organiser des temps de sensibilisation sur les pratiques zéro-déchets pour les organisateurs d'évènements (associations sportives, culturelles, etc.) – Lien action 5.2.1 - Proposer des outils de communication et former les bénévoles pour le respect des règles de tri - Réfléchir à un système de mise à disposition d'outil de pré-collecte pour les manifestations locales ➤ Améliorer la mutualisation des équipements lors des manifestations : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le système de mise à disposition d'écocup par le SITTOM-MI - Créer un catalogue d'outils et de mobilier pouvant être mutualisé ➤ Promouvoir le geste d'achat en vrac : <ul style="list-style-type: none"> - A travers une communication ciblée, mettre en avant le réseau des structures pratiquants la vente en vrac ou la vente sans emballages - Accompagner les entreprises le souhaitant à développer cette pratique 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Déchets (économie circulaire) – 0.5 ETP <u>Supports</u> : service développement économique – 0.2 ETP (inclus à l'action 5.2.2) <u>Associés/informés</u> : TTC	entreprises, associations, partenaires institutionnels et financiers, SITTOMMI	associations, entreprises, communes, usagers, commerçants
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	1 500 € /an (formations sur économie circulaire) – intégré à la fiche action 5.2.2 1 000 € /an (formations déchets) 500 € /an (vrac) Soit 9 000 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, département, ADEME		
Echéance calendrier	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'entreprises accompagnées (gestion déchets)	CMC	90	
Nombre de salariés formés (gestion déchets)		600	
Nombre de synergies mises en œuvre		18	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.2 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE FILIERE DE REEMPLOI ET CREER DES COOPERATIONS SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Nombre formations organisées (économie circulaire)	12
Nombre d'entreprises sensibilisées (éco-conception)	30
Nombre de formations organisées (manifestations)	12
Nombre de bénévoles sensibilisés	300
Nombre de manifestations bénéficiaires d'équipements mutualisés (/an)	10
Nombre de commerçants engagés	65
Nombre de porteurs de projets accompagnés	30
Incidences environnementales	
Incidences potentielles : +	
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : (R) Intégrer les démarches de flux logistique, approvisionnement de produits et freight	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

ACTION 3.3.1 : ACCOMPAGNER LE PERSONNEL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA LOI EGALIM		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : RESTAURATION COLLECTIVE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Avec un quart de l’empreinte carbone des Français, l’alimentation constitue l’un des premiers postes responsables des émissions de gaz à effet de serre, avec le transport et le logement.</p> <p>CMC a été engagée dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT) et de ce fait souhaite poursuivre son travail avec les communes du territoire sur les circuits courts et la restauration collective.</p> <p>La restauration collective concerne : la restauration scolaire, les centre de loisirs et les crèches, les services de restauration à domicile, la restauration collective dans les établissements comme les entreprises et les EHPAD.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à atteindre les objectifs de la loi Egalim notamment les 20% de produits bio dans la restauration scolaire • Réponse aux nouvelles attentes des consommateurs : respect de l’environnement, soutien à l’économie locale • Promouvoir les produits locaux ainsi que les bénéfices économiques pour les agriculteurs locaux 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Engagement de CMC dans le Plan Alimentaire du Centre Bretagne : accompagnement notamment des cuisiniers de la restauration scolaire – fin en janvier 2024		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A RELANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>➤ Actions à destination des gestionnaires de restaurations scolaires et les restaurations collectives gérées par l’EPCI (multi-accueils/centre de loisirs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion directe : Former aux achats de proximité et de saison et aux nouvelles pratiques alimentaires - Gestion concédée : mettre à disposition des outils permettant d’avoir un cahier des charges avec des préconisations spécifiques, mise en place d’ateliers collectifs pour les gestionnaires et élus sur la rédaction de leur cahier des charges et le suivi des marchés, proposer des réunions et retours d’expériences sur le retour en régie - Proposer un accompagnement spécifique et individuel pour les communes du territoire en fonction de leurs besoins propres (2 communes par an) - Organiser des actions de prévention et réduction des déchets alimentaires en restauration collective (lien avec action 3.1.2) - Organiser des formations sur la pause méridienne, éduquer les enfants aux goûts et aux fruits/légumes de saison <p>➤ Actions à destination des gestionnaires des autres restaurations collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs (entreprises, EPHAD), et identifier les potentiels de sensibilisation et d’actions - Réaliser des communications dans les établissements sur la cuisine durable et les produits locaux - Organiser des animations en partenariat avec des structures spécialisées - Organiser des actions de prévention et réduction des déchets alimentaires en restauration collective (lien avec action 3.1.2) <p>➤ Mener une réflexion de mise en œuvre d’un Plan Alimentaire Territorial à l’échelon local avec la réalisation d’une étude des flux entrant-sortant et les possibilités de relocalisation (perspectives de développement des actions)</p>		
Lien avec d’autres actions ou programmes	Lien avec d’autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLPDMA	
	Lien avec d’autres actions du PCAET	Action 3.1.2 : Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux Action 3.3.2 : Développer les circuits courts Action 3.3.3 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p>Pilote : TTC – 0.05 ETP</p> <p>Supports : Déchets (économie circulaire) – 0.01 ETP</p> <p>Associés/informés : développement économique et communes</p>	producteurs locaux, Equalianse, Association « les pieds dans le plat », cuisiniers experts, CAB, GAB, Mutualité française de Bretagne, etc.	Gestionnaires de restauration collective
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	<p>10 000 € /an (formations/ateliers + accompagnement des communes)</p> <p>20 000 € (étude) - 2026</p> <p>Soit 80 000 €</p>		
Financement	<p>Aide d'ingénierie technique de la CMA : Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l’ensemble des acteurs de votre territoire</p> <p>Financement de la Banque des territoires : Accompagner les projets de l’économie circulaire, alimentation, circuits courts</p>		
Echéance et calendrier	<p>2024 : Mise en place des ateliers collectifs pour la gestion concédée</p> <p>2025-2030 : formations, accompagnement, étude (2026)</p>		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d’évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de cantines accompagnées	CMC	12	
Nombre de partenariats créés entre restaurations collectives et producteurs	CMC	5	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT
OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Nombres d'animations réalisées avec les restaurations collectives privées	CMC	5
Etude sur la mise en place d'un PAT	CMC	réalisé
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

ACTION 3.3.2 : DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : PRODUCTIONS ARTISANALES LOCALES PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Avec un quart de l'empreinte carbone des Français, l'alimentation constitue l'un des premiers postes responsables des émissions de gaz à effet de serre, avec le transport et le logement. CMC a été engagé dans un Plan Alimentaire Territorial et de ce fait souhaite poursuivre son travail avec les communes du territoire sur les circuits courts et la restauration collective.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser et soutenir le secteur agricole • Promouvoir les produits locaux et bas-carbone • Développer les approvisionnements locaux • Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Création d'un magasin de producteurs en cours de réflexion sur le territoire Répertoire des marchés et producteurs locaux du territoire par le service Tourisme		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compléter la cartographie existante des productions artisanales locales ➤ Valoriser les producteurs locaux existants et à venir auprès des habitants et de la restauration collective (vidéos de producteurs, paniers locaux distribués aux habitants/touristes, articles de communication, événements divers, etc.) – lien avec actions 3.3.1 et 3.3.3 ➤ Permettre le développement des circuits courts : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en place de marchés de producteurs locaux, drives fermiers, AMAP, magasins de producteurs, épicerie associatives (foncier et aides à l'installation et réorientation vers les structures d'accompagnement) - Réfléchir à l'incitation, à la mutualisation des transports, livraison et espaces de stockage dans le cadre du développement de l'économie circulaire - Promouvoir des documents d'urbanisme compatibles avec des projets d'installations agricoles s'inscrivant dans les circuits courts (zones de maraîchages inconstructibles, lisières des villes, etc.) – lien avec action 4.2.1 - Identifier les zones agricoles éligibles au développement de circuits courts - Identifier le rôle et les missions des structures d'accompagnement pour réorienter au mieux les porteurs de projet (cartographie des acteurs) - Mettre en place un atelier d'intelligence collective sur la valorisation des produits dans les différentes filières de vente et la diversification de la production 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLPDMA	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.3.1 : Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim Action 3.3.3 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale Action 3.4.2 : Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles Action 4.2.1 : Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLU(i) et dans les opérations d'aménagement Action 4.2.2 : Mener des opérations de renaturation en zone urbaine et naturelle	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	<u>Pilote</u> : Développement Economique – 0.02 ETP (foncier et aides) <u>Supports</u> : TTC – 0.02 ETP (communication et animation), tourisme, communication – 0.01 ETP <u>Associés/informés</u> : Aménagement/Mobilité, déchets (économie circulaire)	producteurs locaux, Equalianse, association « les pieds dans le plat », cuisiniers experts, CAB, GAB 56, etc.	producteurs, consommateurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	2 000 € /an 30 000 € /an (accompagnement – intégré à la fiche action 3.4.1) Soit 8 000 €		
Financement	Aide d'ingénierie technique de la CMA : Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs de votre territoire Financement de la Banque des territoires : Accompagner les projets de l'économie circulaire, alimentation, circuits courts		
Echéance et calendrier	2027-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de projets accompagnés	CMC	3	
Nombre d'actions de communication réalisées	CMC	6	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT
OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Nombre de mise à jour de la cartographie	CMC	2
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : (R) Accompagner les producteurs locaux aux différentes filières de vente et encourager la diversification de la production	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

ACTION 3.3.3 : SENSIBILISER A UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	L'alimentation durable, c'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Elle est l'un des enjeux majeurs de notre siècle, avec le doublement prévu des besoins alimentaires à l'horizon 2050 lié à la hausse démographique mondiale et aux évolutions des régimes alimentaires. Elle représente aujourd'hui environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un français et génère des impacts sur l'eau, les sols, l'air et la biodiversité... La majorité d'entre eux sont générés durant l'étape de production agricole, et est également un facteur clé d'une population en bonne santé et peut contribuer à la prévention de maladies répandues dans les pays industrialisés, telles que cancers, maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète... Dans ce cadre, Centre Morbihan Communauté souhaite poursuivre ses actions en faveur de l'alimentation durable.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et promouvoir les approvisionnements locaux • Pérenniser et soutenir le secteur agricole • Réponse aux nouvelles attentes des consommateurs : respect de l'environnement, soutien à l'économie locale 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Engagement de CMC dans le Plan Alimentaire de Bretagne Centre qui a pris fin en janvier 2024		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A RELANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Mise en place d'actions de sensibilisation sur l'alimentation équilibrée et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des campagnes de communication grand public (ex. affichages dans les espaces publics, brochures, réseaux sociaux) pour sensibiliser les habitants à l'importance de consommer des produits locaux et de saison - Communiquer sur les événements organisés par les acteurs locaux (Chambre d'agriculture, GAB 56, etc.) - Organiser des animations/ateliers sur la thématique dans le cadre de la stratégie de sensibilisation développée – lien avec action 5.2.1 - Réaliser un guide des producteurs locaux, ou valoriser les producteurs locaux – lien avec action 3.3.1 - S'appuyer sur les actions engagées par la Chambre ou le GAB56 et développer des partenariats pour organiser des animations/événements <p>2. Formation et mise en œuvre de Défis Foyers à Alimentation Positive</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLPDMA	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.1.2 : Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux Action 3.3.1 : Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim Action 3.3.2 : Développer les circuits courts Action 5.2.1 Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.05 ETP Supports : Déchets (économie circulaire) – 0.01 ETP Associés/informés : /	Producteurs locaux, Equalianse, Association « les pieds dans le plat », cuisiniers experts, CAB, GAB, Mutualité française de Bretagne, etc.	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	15 000 € (défi – renouvelé 2 fois – 2026, 2028 et 2030) Animations/ateliers – intégré au budget de l'action 5.2.1 Soit 45 000 €		
Financement	ARS, Etat/DRAAF, ADEME, Département, Région, Mutualité française		
Echéance calendrier	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de personnes sensibilisées	CMC	600	
Nombre d'animations organisées	CMC	12	
Nombre d'évènements relayés ou co-organisés	CMC	12	
Nombre de défi mis en place	CMC	2	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT
OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Incidences environnementales	
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AGRICOLES DANS LEURS PRATIQUES

ACTION 3.4.1 : ENCOURAGER L'ADAPTATION DU SECTEUR AGRICOLE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, STOCKAGE CARBONE, EAU, BIODIVERSITE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : AGRICULTEURS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La combinaison des pratiques à faible impact environnemental, voire à impact positif (biodiversité, carbone, eau), et la consommation locale apparaît idéale dans le contexte climatique, social et inflationniste actuel. Si l'on prend en considération le fait que nombre de nos agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite au cours de la décennie, il devient alors primordial de soutenir et d'accompagner les exploitants agricoles du territoire notamment face au défi climatique.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les nouvelles installations de filières sur le territoire • Accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'actions d'amélioration des pratiques agricoles • Améliorer la performance économique des exploitations agricoles • Préparer l'agriculture au changement climatique • Développer la séquestration carbone, améliorer de la qualité de l'air et baisser les émissions • Préserver les ressources en eau et les sols 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Diagnostic agricole (étude ERC dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de KERANNA) - 2020		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>➤ Valider et planifier un programme d'actions adapté aux attentes des agricultrices et agriculteurs du territoire (suite à l'étude ERC réalisée)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Actions collectives sur thématiques énergie/climat, échanges parcellaires, eau ⇒ Approfondissement du diagnostic réalisé et des mesures prévues <p>➤ Identifier la solution d'ingénierie nécessaire à la mise en place du plan d'actions (ingénierie interne ou externe)</p> <p>➤ Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et l'adaptation au changement climatique pour instaurer une dynamique locale de changement des pratiques des exploitations agricoles sur le territoire avec la mise en place d'actions du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rendez-vous techniques collectifs <ul style="list-style-type: none"> • Fermes ouvertes ou visites de sites chez des producteurs afin de montrer in situ le fonctionnement de fermes qui utilisent des pratiques-respectueuses de l'environnement • Formation/sensibilisation sur l'agroécologie, la préservation des sols et la diminution du travail du sol, gestion optimale des prairies (pâturage tournant dynamique), optimisation de la fertilisation azotée, gestion de l'eau (économies, gestion et préservation), économie d'énergies, agriculture de conservation des sols, réduction des produits phytosanitaires, des émissions d'ammoniac et des nitrates - Identifier / caractériser les pratiques à tester / expérimenter et dégager des pistes d'actions qu'ils pourraient mettre en œuvre via des retours d'expériences notamment - Aider à la réalisation de diagnostic au changement de système pour accompagner l'innovation dans le changement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du climat - Accompagner sur la réduction des consommations d'eau et le stockage/réutilisation de l'eau - Aide à l'engagement de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) - Encourager les pratiques de stockage de carbone et en faveur de la biodiversité - Accompagner à la mise en place de haies et de plan de gestion des haies - Encourager les pratiques de réduction des émissions atmosphériques (ammoniac, phytosanitaires) - Informer les agriculteurs sur les options alternatives à l'utilisation des pesticides en lien avec l'action des Syndicats Blavet terres et eaux du Grand Bassin de l'Oust) et présenter les résultats du suivi qualité d'eau de Blavet terres & eaux et SMGBO pour sensibiliser aux molécules retrouvées - Communication sur les bonnes pratiques et mise en valeur des agriculteurs qui pratiquent une agriculture résiliente 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.3.2 : Développer les circuits courts Action 3.3.3 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale Action 3.4.2 : Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : TTC - 0.1 ETP <u>Supports</u> : Développement Economique – 0.05 ETP <u>Associés/informés</u> : /	Syndicats de Bassins Versants, GAB 56, CAB, SAFER, INRAe, MSA	Agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	10 000 € en 2024 puis 20 000 € /an (prestation) Soit 120 000 € (dont 70 000 de compensation collective ERC)		

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT
OBJECTIF 3.4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AGRICOLES DANS LEURS PRATIQUES

Financement	Etat, Région, Agence de l'eau	
Echéance et calendrier	2024-25 : validation du programme d'actions 2025-2030 : Mise en place ingénierie – Mise en œuvre des actions	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'agriculteurs accompagnés	CMC/CAB/GAB	18
Nombre de diagnostics réalisés	CMC/CAB/GAB	18
Nombre d'actions de sensibilisation et de formations	CMC/CAB/GAB	6
Surface (ha) ayant fait l'objet d'un changement de pratique	CMC/CAB/GAB	A définir
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : Encourager l'adaptation des bâtiments d'élevage aux enjeux de dérèglement climatique (isolation, ventilation) (E) En cohérence avec les objectifs de changement de pratique, éviter de subventionner les cultures qui ne sont pas adaptées au changement climatique	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AGRICOLES DANS LEURS PRATIQUES

ACTION 3.4.2 : AIDER A L'INSTALLATION-TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, STOCKAGE CARBONE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : AGRICULTEURS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté souhaite accompagner et soutenir les agriculteurs qui installent et développent leur activité sur le territoire, avec la mise en place d'une subvention à destination des agriculteurs dont les pratiques sont en cohérence avec les objectifs climat-air-énergie du PCAET. Ce Dispositif d'aides directes aux entreprises est déployé dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Bretagne.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les agriculteurs du territoire • Renforcer la résilience alimentaire du territoire • Accompagner et favoriser le renouvellement des générations en agriculture • Renforcer le lien entre les porteurs de projets et leur territoire 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Complément d'aide aux agriculteurs (en 2023, 5 agriculteurs ont été aidés)		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>➤ Attribuer le complément d'aide aux agriculteurs éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer autour de l'aide (site internet, presse) - Réfléchir à l'intégration de nouveaux critères pouvant conditionner l'aide en fonction des objectifs du PCAET (par exemple, ajout de critères agro-écologiques) - Mettre en place les nouveaux critères <p>➤ Accompagner à la transmission des exploitations et au renouvellement des générations – en lien avec la CAB et le GAB 56 (dans le cadre du partenariat mis en place)</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.3.2 : Développer les circuits courts Action 3.3.3 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale Action 3.4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC		Partenaires
	Pilote : Développement Economique – 0.05 ETP Supports : / Associés/informés : TTC		Région, CAB, GAB 56
Public cible			
Agriculteurs du territoire			
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	20 000 € /an (complément d'aide) 30 000 € /an (accompagnement – intégré à la fiche action 3.4.1) Soit 120 000 €		
Financement	Europe, Etat, Région, autofinancement de l'EPCI		
Echéance calendrier	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'agriculteurs financés (/an)		CMC	5
Mise en place de critères écologiques (au moins 1)		CMC	Réalisé
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : (R) Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs notamment en menant une réflexion sur l'accompagnement à l'installation, l'accès au foncier agricole et au logement agricole (R) Favoriser la reprise des exploitations lors des départs à la retraite pour installer de jeunes agriculteurs plutôt que d'augmenter la taille des exploitations		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECITF 4.1 : RENFORCER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

4.1.1 : DEVELOPPER L'ECOPATURAGE SUR LE TERRITOIRE		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE PERIMETRE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>L'éco-pâturage désigne une méthode de gestion de la biodiversité intégrée respectueuse de l'environnement, où des ruminants sont utilisés pour entretenir les prairies et espaces verts. Cette pratique est également appelée écopastoralisme. Elle ne se limite pas au milieu urbain, pouvant être mise en place sur des plus grandes surfaces lorsque l'obtention de fourrage ne s'avère pas nécessaire. Il s'inscrit dans une volonté actuelle forte de respect des conditions environnementales. Face au réchauffement climatique, une pratique écologique comme celle-ci est forcément plébiscitée.</p> <p>Les principaux avantages de l'éco-pâturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'environnement : Entretien d'espace vert, solution alternative et écologique à l'utilisation de produits phytosanitaires ou à l'entretien mécanique des espaces verts, préservation de la biodiversité, promotion des races anciennes, lutte contre les plantes invasives, circuits courts - social/sociétal : simulateur de liens sociaux, amélioration du cadre de vie, solution silencieuse, sensibilisation - économique et politique : image positive dégagée, maîtrise budgétaire <p>CMC souhaite par cette action développer de l'éco-pâturage dans les zones d'activités.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et gestion de la biodiversité • Alternative et diminution de l'impact environnemental de l'entretien des espaces verts (réduction carbone, zéro traitement, fertilisation naturelle, zéro déchet, zéro bruit, etc.) 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Un projet en cours de finalisation dans l'extension de la zone d'activités de KERANNA à Moréac</p> <p>Des projets développés dans certaines communes du territoire et sur certaines stations d'épuration.</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser le pilotage de l'action en interne : coordination par VP aux Transitions avec validation du VP au Développement Economique et VP aux travaux Le service TTC s'occupe de la coordination et de la partie administrative/communication/animation autour du projet, les services techniques gèrent l'opérationnel avec le développement économique sur lequel le coût de l'action est impacté ➤ Identifier les sites propices à l'écopâturage et définition du périmètre : recenser les espaces verts, les friches ou les zones naturelles qui pourraient bénéficier de l'écopâturage, en fonction de leur taille, de leur végétation, et de leur accessibilité => <u>Expérimentation sur l'extension de la ZA de KERANNA sur 3 ans</u> ➤ Se rapprocher des entreprises proposant des prestations d'écopâturage au niveau local ➤ Mettre en place un cahier des charges précis pour définir les conditions d'utilisation de l'écopâturage (ex. type d'animaux, durée de la période de pâturage, suivi vétérinaire, etc.) ➤ Sélectionner un prestataire et établir un partenariat avec lui pour mettre en place un projet sur validation d'un devis et d'un contrat ➤ Valider le principe et le budget pour chaque nouveau projet en Commission Transitions Energétiques et Ecologiques, informer les commissions Développement Economique et Travaux ➤ Mise en place du matériel nécessaire et des animaux ➤ Informer et sensibiliser les entreprises concernées et les habitants sur les avantages de l'écopâturage (biodiversité, entretien écologique des espaces verts, valorisation des produits locaux) et sur les opérations de pâturage en cours et à venir ➤ Organiser des événements ou des animations autour de l'écopâturage 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.02 ETP</p> <p><u>Supports</u> : bâtiments – 0.02 ETP</p> <p><u>Associés/informés</u> : développement économique (si en zone d'activités)</p>	Entreprise d'écopâturage	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	<p>17 000 € (expérimentation) – 2024/2026, soit 3 000 € en 2025 et 2026</p> <p>34 000 € (nouveaux projets) – 2026/2030</p> <p>Soit 40 000 €</p>		
Financement	/		
Echéance calendrier	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'actions d'écopâturage mises en place	CMC	5	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECITF 4.1 : RENFORCER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

Nombre d'actions de sensibilisation	CMC	6
Nombre d'actions de communication	CMC	3
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.1 : RENFORCER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

4.1.2 : RENFORCER ET VALORISER LE MAILLAGE BOCAGER		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La préservation du bocage est un enjeu important de notre territoire qui subit pourtant une érosion de son linéaire de haies chaque année. L'objectif est de protéger la biodiversité et les nombreuses espèces qui lui sont inféodées, tout en valorisant ses fonctionnalités et son rôle bénéfique en agriculture.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et développer les paysages bocagers et la biodiversité qu'ils accueillent, en bonne santé Préserver les ressources en eau et les sols Améliorer la qualité des eaux 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Programme Breizh Bocage (pilote par les syndicats) Protection de 100% des haies dans le PLUi		
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ➤ ACTION RECURRENTE ➤ Sensibiliser les élus et les agriculteurs du territoire aux enjeux du bocage (planter, protéger, valoriser) ➤ Travailler sur les débouchés (utilisation/valorisation) du bois de bocage (chaufferie, paillage des espaces verts, etc.) à travers le développement d'une filière bois-énergie locale avec la SCIC Argoat Bois énergie - lien avec action 2.3.2 ➤ Introduire des mesures réglementaires (exemple : règlement avec compensation à 200%) ➤ Appuyer les stratégies bocagères élaborées par les structures opératrices (choix des essences (locales, adaptées au changement climatique et ne nécessitant pas ou peu d'arrosage, essences les moins allergisantes), et diversité) ➤ Faire la promotion du dispositif Breizh Bocage ou autre dispositif à venir ➤ Proposer aux habitants la plantation de haies au cours d'évènements sous forme d'ateliers participatifs sur le patrimoine public (lien avec action 4.2.3) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : TTC – 0.05 ETP <u>Supports</u> : <u>Associés/informés</u> : aménagement/mobilité et communes	Syndicats de Bassin Versant, CAB, GAB CRPF, Afac-Agroforesterie Bretagne (réseau en préfiguration), SCIC Argoat Bois-énergie, AILE, ADEME, CEREMA	agriculteurs, habitants
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	/		
Financement	Région, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Département, Europe		
Echéance calendrier	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Mètres linéaires de haies plantées	Syndicats	5 km /an	
Nombre de mesures règlementaires mise en place	CMC	1	
Mise en place d'une filière bois-énergie locale	CMC	Réalisée	
Nombre d'actions de plantation de haies avec le public	CMC	6	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.1.3 : INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE AU PLUi ET DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, CONSOMMATION D'ENERGIE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	Outre sa capacité à mettre l'air, l'énergie et le climat en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (habitat, mobilité, gestion économe de l'espace, économie, biodiversité, risques, paysage...), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) propose plusieurs outils de diagnostic et d'action en matière d'air, d'énergie et de climat. En particulier, au regard des différentes parties qui composent le PLU(i) (rapport de présentation, PADD, OAP, règlement...), le PLU(i) a des obligations en matière de changement climatique et de prise en compte du PCAET. Il va traiter des enjeux air Energie et climat par des approches complémentaires telles que la conception urbaine et la préservation des ressources, l'organisation des mobilités, la promotion d'un cadre bâti vertueux ou la producteur d'ENR. CMC étant en cours d'élaboration de son PLU(i), celui-ci a vocation à intégrer ses enjeux. La récente Loi d'accélération des énergies renouvelables permet d'identifier les zones d'accélération privilégiées par les communes. Celles-ci pourront d'ores et déjà permettre d'intégrer les enjeux énergétiques dans le PLUi, comme d'autres éléments environnementaux.	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'une mise en œuvre des enjeux et objectifs en phase opérationnelle • Assurer une sensibilisation des acteurs (habitat professionnel, ...) • Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et santé dans l'aménagement du territoire • Assurer un aménagement durable anticipant les risques liés au changement climatique 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	PLUi en cours d'élaboration : mise en place d'OAP thématiques	
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION PONCTUELLE <p>DANS LE CADRE DU PLUI :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation des communes et services dans le cadre de l'élaboration, modifications et révisions du PLUi pour intégrer de nouvelles orientations Climat, Air, Energie dans le PLUi 2. Prendre contact auprès des partenaires locaux spécialisés pour bénéficier d'ingénierie de manière à pouvoir réaliser l'accompagnement technique des projets 3. Intégration dans le règlement et les OAP du PLU(i) des éléments suivants en prenant en compte les mesures ERC (ci-après) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux de mobilité : <ul style="list-style-type: none"> - densification dans les secteurs les mieux desservis par les transports en communs et/ou les axes structurants de déplacement du territoire - emplacements réservés pour des aménagements cyclables - de traduction du plan de mobilité simplifié ➤ Enjeux du développement des énergies renouvelables en : <ul style="list-style-type: none"> - facilitant l'implantation de projets et en proscrivant le développement sur ces zones à enjeux - incitant à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture - définissant des secteurs prioritaires et de zonages pour le développement de chaque filière - prescrivant des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions ➤ Enjeux de continuités écologiques et de biodiversité en : <ul style="list-style-type: none"> - déclinant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique avec une cartographie des continuités à préserver et/ou à restaurer - intégrant une Trame Verte et Bleue, ainsi qu'une trame noire (réflexion sur l'éclairage public) - prescrivant des outils de récupération des eaux de pluie sur les constructions neuves - déterminant des secteurs pour des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé et des espaces à renaturer - définissant des principes et objectifs de plantation et de végétalisation des espaces urbains et parcelles - déterminer des secteurs pour la conservation et la mise en valeur écologique (autres qu'espaces protégés) - définissant des règles à la désimperméabilisation de certains sites (végétalisation des espaces urbains comme les cours d'école, et avoir un maximum de surface perméable pour tous parkings en construction) - assurant une gestion durable de l'eau : règles d'aménagement facilitant l'infiltration des eaux pluviales et leur récupération par les végétaux - préservant et développant des haies et des espaces adaptés - intégrant un pourcentage de biodiversité ou d'espaces naturels dans les projets de ZAE ou les programmes d'aménagement des collectivités - réalisant un inventaire des essences locales (qualitative et quantitative) et en préconisant des essences locales non allergisantes, ne déséquilibrant pas les écosystèmes, à planter sur le territoire, à intégrer dans le cahier des prescriptions pour les opérations d'aménagement et lors de la gestion des espaces publics - incitant à des aménagements en faveur de la biodiversité (passage pour petite faune, abris, nichoirs, etc) ➤ Enjeux de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur une voirie plus perméable - Infiltration des eaux pluviales à la parcelle (lien avec action 4.3.3) ➤ Enjeux foncier et préservation des terres agricoles et naturelles : 	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
 OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un zonage permettant de préserver les terres agricoles et naturelles - Assurer la préservation et la gestion des espaces forestiers pour préserver les ressources et augmenter le captage du CO₂ <p>➤ Enjeux d'aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette via la mobilisation du parc vacant - Intégration de critères d'adaptation dans les projets de construction ou de réhabilitation (prenant en compte l'augmentation des températures, la raréfaction de l'eau et du foncier, un choix de matériaux adaptés, etc.) - prioriser la rénovation énergétique performante du bâti existant en privilégiant les principes du bioclimatisme et en tenant compte des risques climatiques - déterminer les espaces à risques actuels et à venir <p>➤ Prioriser les mesures prioritaires des zones géographiques prioritaires à mettre en place dans la première mouture du PLUi</p> <p>➤ Renouveler l'opération à chaque modification ou révision</p> <p>DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduction des orientations proposées dans les documents d'aménagements de l'EPCI et des communes - Rédiger des cahiers de prescriptions pour les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC...) - Intégrer des essences locales, adaptées au changement climatique en préconisant des essences locales non allergisantes, ne déséquilibrant pas les écosystème - Intégrer (ou obliger) les promoteurs à intégrer dans les lotissements des haies - Intégrer un pourcentage de biodiversité dans les projets - Faire le choix de revêtements perméables et des aménagements facilitant l'infiltration des eaux pluviales <p>4. Mise en œuvre opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des services et des élus aux enjeux Climat, Air, Energie et à la mise en œuvre ➤ Communication auprès du public, des agents, élus, et partenaires ➤ Déclinaison du PLUi et des nouvelles prescriptions ➤ Mise en application par les instructeurs et les élus ➤ Concrétisation de premières réalisations et évaluation du degré de satisfaction des habitants 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Plan de Mobilité Simplifié	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Aménagement/Mobilité – 0.1 ETP (planification) <u>Supports</u> : TTC – 0.1 ETP <u>Associés/informés</u> : CODIR et communes	Morbihan Energies, CEREMA, CAUE, Banques des Territoires, DDTM, OEB, OFB, LPO, etc.	communes, EPCI
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	[Pour mémoire : élaboration du PLUi = 180 000 euros (Bureau d'études) + Cabinet d'avocat + Enquête publique] [Pour information : modification = 20 000 €]		
Financement	CEREMA		
Echéance calendrier et	2025-30 (élaboration, modifications puis révision)		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Mise en place d'OAP	CMC	Réalisé	
Nombre d'agents communaux et intercommunaux formés (en %)	CMC/Communes	100	
Nombre d'élus formés (en %)	CMC/Communes	100	
Mise en place de cahier de prescriptions pour les opérations d'aménagement	CMC	Réalisé	
Surface artificialisée du territoire	CMC	-40%	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : Clarifier et lister des mesures et objectifs spécifiques (e.g. taux de couverture des toitures neuves par du PV), mesurables et ambitieux à mettre en œuvre dans le PLUi	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /		

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

<p>(E) Favoriser la rénovation (à la création de nouvelles zones urbanisées) en centre-bourg (la revitalisation des centres-bourgs permettent la réduction du taux de vacance de logement, le lien social, la réduction de l'urbanisation en périphérie et donc des déplacements)</p> <p>(E) Limiter l'artificialisation des sols pour réduire les risques vis-à-vis des phénomènes climatiques (inondations, sécheresses, coulées de boue, gonflement des argiles, etc.) et augmenter la capacité de stockage carbone</p> <p>(E) Renforcer la notion de sobriété en termes de consommation d'espaces et de matières (priorité au logement collectif, à la multifonctionnalité des bâtiments, aux habitats démontables, aux équipements existants...) tout en tenant compte de la dynamique de croissance démographique</p> <p>(E, R) Cadrer les zones d'implantation de nouveaux bâtiments et des EnR dans le PLU en cohérence avec les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, la Trame Verte et Bleue, et les zones protégées</p> <p>(R) Pour les nouvelles constructions, intégrer des critères de performance environnementale de l'aménagement et du bâti dans les cahiers des charges (performance énergétique, matériaux biosourcés ou issus du recyclage, limitation de l'imperméabilisation, coefficient de biodiversité, obligation de mise en œuvre de voies cyclables pour les mobilités douces ...)</p> <p>(R) Inscrire dans les documents d'urbanisme des prescriptions pour limiter l'impact des constructions nouvelles sur la gestion des eaux (obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle, infiltration, ...)</p> <p>(R) Développer la végétalisation des villes et des centre-bourgs pour restaurer les continuités écologiques (co-bénéfices sur la qualité de l'air (écran vis-à-vis des polluants), sur l'adaptation au changement climatique (confort thermique) et sur la qualité de vie)</p>	
--	--

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.2.1 : ENTRETENIR DURABLEMENT LES ESPACES VERTS		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Environ 75% de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine alors même que 85% des français considèrent importante la proximité avec un espace vert. Le phénomène des îlots urbains est dû à l'accumulation d'un certain nombre de facteurs : la densité urbaine, la circulation automobile, la minéralisation excessive et le déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics. Afin de lutter contre ce phénomène, la végétalisation des centre villes permet de ramener de la fraîcheur ainsi que de la biodiversité. C'est pourquoi CMC s'engage à préserver les espaces existants, à les entretenir et à en créer de nouveaux.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la surface de sols imperméables • Développer la végétalisation du territoire • Améliorer le cadre de vie et le confort d'été Réduire les îlots de chaleur • Augmenter le stockage de carbone 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Plusieurs sites sont semés en prairie fleurie Actuellement, des travaux de terrassement sont en cours sur un parking au cœur de Locminé et un gazon fleuri est prévu en remplacement de pavés Priorisation du mulching sur les tontes, broyage des haies et branchages sur site et réemploi du broya sur place en paillage de massifs plantés		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Constituer un groupe de travail pour échanger sur les méthodes d'entretien des services « espaces verts » avec EPCI et communes – une fois par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réflexion sur la mise en place de gestion des espaces verts et/ ou de nouvelles techniques de gestion durable ➤ Partager les nouveautés et les retours d'expériences (matin'eaux et formations par le Syndicats de Bassin Versant) ➤ Entretien sans produit phytosanitaire et sans arrosage (en lien avec le suivi effectué par Blavet Terre et Eaux) ➤ Formation des agents des espaces verts <p>2. Assurer une gestion durable des espaces verts de l'EPCI et des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer dans la gestion des espaces publics, la protection des plantations existantes, le développement d'essences locales non allergisantes, ne déséquilibrant pas les écosystèmes et nécessitant pas ou peu d'arrosage ➤ Gestion différenciée et aggradante des espaces publics en protégeant les espèces présentes ➤ Mise en place de prairies fleuries, ruches, poulailler ➤ Plantation de haies et arbres fruitiers, haies sèches, etc. ➤ Développement de l'écopâturage (lien avec action 4.1.1) ➤ Création d'espaces verts, balades urbaines et de rencontres ➤ Développer des pratiques zéro déchets verts (lien avec action 3.2.1) ➤ Mise en place de vergers communaux, potagers collectifs, espaces verts comestibles <p>3. Communiquer sur les actions mises en place (lien avec action 1.1.2)</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Petite Ville de Demain, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.1.2 : Animer et communiquer autour du PCAET Action 3.1.2 : Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux Actions de l'axe 4 Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : Espaces verts – 0.1 ETP Supports : TTC, déchets (économie circulaire) – 0.01 ETP chacun + communes Associés/informés : Aménagement/Mobilité	Syndicats de Bassin Versant, Région, agriculteurs, DDTM, DREAL, CAUE	élus, agents, usagers
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	A définir		
Financement	ANCT, Banque des territoires, Fonds vert, Région, CEREMA, Agence de l'eau, Fonds européens		
Echéance calendrier et	2025 : Formation des élus et des agents - Mise en place du groupe de travail 2026 : Travail avec les espaces verts et les communes sur la définition d'actions de revégétalisation – Intégration au documents d'aménagement 2027-2030 : Mise en place des actions		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Constitution du groupe de travail	CMC	Mis en place	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
 OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Nombre de nouvelles pratiques durables mises en place	CMC	A définir
Nombre d'espaces verts créés et superficie		A définir
Nombre d'actions de communication réalisées		12
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.2.2 : MENER DES OPERATIONS DE RENATURATION EN ZONES URBAINES ET NATURELLES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	<p>Environ 75% de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine alors même que 85% des français considèrent importante la proximité avec un espace vert. Le phénomène des îlots urbains est dû à l'accumulation d'un certain nombre de facteurs : la densité urbaine, la circulation automobile, la minéralisation excessive et le déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics. Afin de lutter contre ce phénomène, la végétalisation des centre villes permet de ramener de la fraîcheur ainsi que de la biodiversité : il s'agit de créer des espaces verts, d'encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitats. D'autre part, la favorisation d'une urbanisation générant une moindre imperméabilisation des sols présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux : une meilleure gestion de l'assainissement, la protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau, et la réduction des risques (inondation et pollution des eaux). Cela donne également la possibilité aux acteurs locaux d'engager une réelle réflexion sur l'urbanisation de demain, en y intégrant des actions de lutte contre les effets du changement climatique et de préservation de la nature en ville, ce qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des citoyens.</p> <p>Enfin, l'artificialisation des sols est un enjeu clé à l'intersection de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Tous les 7 à 10 ans, l'équivalent de la superficie d'un département français moyen est artificialisée, limitant la séquestration du carbone dans le sol et limitant l'adaptation des sols aux impacts du changement climatique. Or, le mécanisme de séquestration biologique du carbone atmosphérique par les sols et le couvert végétal contribuent à lutter contre le réchauffement climatique.</p>	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la surface de sols imperméables • Développer la végétalisation du territoire • Améliorer le cadre de vie et le confort d'été • Augmenter le stockage de carbone • Réduire les îlots de chaleur 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Etude pour l'aménagement d'une coulée verte (Guéhenno) Renaturation de la place du 11 novembre et de l'étang du Bois d'Amour du Signan (Locminé) Renaturation de la Rue de Vannes, Rue de Rennes (Saint-Jean-Brévelay)</p>	
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Informer et sensibiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former et sensibiliser les agents et les élus au moins une fois par mandat aux enjeux de la biodiversité sur leur territoire ➤ Informer des dispositifs de financement à leur disposition <p>2. Etat des lieux et opérations à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les zones à enjeux du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des connaissances du territoire pour mieux connaître et protéger la biodiversité : état des lieux des inventaires et données disponibles, identification précise des continuités écologiques et des ruptures de continuités écologiques, diagnostic de l'état de fonctionnement des milieux naturels, inventaires complémentaires et de terrain, état des lieux des espèces envahissantes (exemple : ABC de Saint-Jean-Brevelay qui pourrait être étendu à l'échelle de l'intercommunalité). - Étudier les secteurs les plus impactés par les fortes chaleurs et risques de sécheresse ou inondations - Identifier et cartographier les potentiels de boisement et de renaturation sur le territoire et de possibilité de débitumisation en lien avec le foncier des collectivités, ainsi que les ruptures de continuités écologiques - Prioriser les secteurs à renaturer à partir de l'analyse croisée secteurs impactés / potentiels de reboisement et de renaturation - Intégration aux documents d'urbanisme - Préconiser les essences locales non allergisantes, adaptées au changement climatique, ne déséquilibrant pas les écosystèmes, à planter sur le territoire ➤ En fonction des secteurs prioritaires, mener des opérations de végétalisation/renaturation sur le foncier de l'EPCI et/ou des communes (en prenant en compte les mesures ERC) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mener des opérations de plantation des arbres/haies</u> ou de végétalisation auprès des habitants - en s'appuyant sur des dispositifs innovants de type « 1 naissance = 1 arbre planté », bourse aux arbres ou distribution de bombes à graines par exemples - Mettre en place de vergers communaux, potagers collectifs, espaces verts comestibles - <u>Mener des opérations de plantation d'arbres/boisement sur le foncier public</u>, en créant des partenariats pluriannuels avec des lycées / collèges / écoles ou des associations type clim'actions, notamment en centre-bourg en pensant l'arbre fruitier comme source de nourriture pour la population ou la faune locale - <u>Mener au moins une opération de désimpermeabilisation et de renaturation des sols</u> : par exemple dans les cours d'école, les parkings, cimetières ou les centres bourgs dans au moins une commune du territoire - <u>Mener au moins une opération de restauration de continuités écologiques</u> - <u>Mener une opération de renaturation d'un espace dégradé ou abandonné</u> <p>3. Communication sur les actions réalisées et sensibilisation (sorties nature, etc.) – lien avec action 5.2.1</p>	
Lien avec d'autres actions ou programmes	<p>Lien avec d'autres programmes de CMC</p>	<p>Projet de territoire, Petite Ville de Demain, Plan Local d'Urbanisme intercommunal</p>
	<p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p>	<p>Actions de l'axe 4 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques</p>

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PILOTAGE DE L'ACTION			
	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	<u>Pilote</u> : TTC – 0.2 ETP <u>Supports</u> : Bâtiments, espaces verts – 0,05 ETP + communes <u>Associés/informés</u> : CODIR, aménagement/mobilité	Syndicats de Bassin Versant, Région, agriculteurs, DDTM, DREAL, CAUE, communes, établissements scolaires	élus, agents, usagers
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	10 000 € (Identification des zones à enjeux) - 2026 7 500 € /an (plantation d'arbres) – à partir de 2027 Soit 40 000 € + A définir pour opération renaturation/désimperméabilisation des espaces		
Financement	OFB, Fonds vert, Région, Département, Agence de l'eau, Fonds européens, Fondations		
Echéance calendrier	2026 : Cartographie et définition des zones à enjeux – Inormation et sensibilisation des élus et des agents 2027 : Travail avec les espaces verts et les communes sur la définition d'actions de plantation et de renaturation 2028-2030 : Mise en place des actions		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'arbres plantés	CMC	720	
Surface d'espaces végétalisés créés	CMC	A définir	
Nombre d'actions de végétalisation effectuées / Typologie	CMC	24	
Nombre de désimperméabilisation / Surface désimperméabilisée (m ²)	CMC	A définir	
Part des surfaces artificialisées devenues enherbées (%)	CMC	5	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : (E) Protéger les plantations existantes (R) Opter pour des espèces de plantes et des essences ne nécessitant pas ou peu d'arrosage dans les espaces verts et former les agents (C) Favoriser également les essences les moins allergisantes		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET LA REGULATION DE L'EAU (INONDATION ET SECHERESSE)

4.3.1 : PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : EAU, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE PERIMETRE : ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE – SYNDICATS DE BASSIN VERSANT PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le territoire est couvert par des zones humides qui ont tendance à disparaître faute de gestion et protection adaptées. Leurs avantages sont pourtant multiples : accueil d'une riche biodiversité, régulation des sécheresses et des inondations, dépollution des eaux, stockage de carbone, etc.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux (bocages, zones humides...) et la biodiversité qu'ils accueillent Préserver les ressources en eau et les sols Assurer l'eau en quantité et en qualité 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Actions réalisées par les syndicats de bassin versant Identification des zones humides et des cours d'eau dans le PLUi		
Contenu de l'action	<p>➤ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p>➤ ACTION PONCTUELLE</p> <p>Portage CMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer et sensibiliser pour comprendre les enjeux liés à ces milieux : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus (pourquoi protéger – séquence ERC – les réglementations existantes) - Diffuser les bonnes pratiques ➤ Définir un stratégie zones humides dans les zones d'activités : <ul style="list-style-type: none"> - Réviser et mettre à jour les inventaires – lien avec action 4.2.3 - Etablir un règlement spécifique (non constructibles, non équipable en PV, protection de la zone, etc.) ➤ Mettre en place les outils réglementaires assurant la protection des zones humides et des cours d'eau (mise en place de la séquence ERC) ➤ Travail sur une stratégie d'entretien des fossés et des bords de route avec les communes <p>Portage Syndicats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller les agriculteurs afin de lutter contre l'érosion, le ruissellement et les pollutions diffuses <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des outils d'accompagnement - Organiser des journées d'échange et de démonstration de matériels - Former les agriculteurs ➤ Protéger, restaurer les cours d'eau et gérer les milieux <ul style="list-style-type: none"> - Rétablir la continuité écologique et sédimentaire - Restaurer les cours d'eau et zones humides pour répondre aux enjeux (qualité et quantité) ➤ Présenter les actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale de bassin versant auprès de l'EPCI (commission Transitions écologique et énergétique) une fois par an 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLUi	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : TTC – 0.05 ETP (en lien avec les syndicats de bassin versant) <u>Supports</u> : espaces verts, bâtiments – 0.01 ETP chacun + communes <u>Associés/informés</u> : développement économique	Syndicats de bassin versant, communes, entreprises	Collectivités territoriales, scolaires, grand public, entreprises, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	15 000 € (stratégie zones humides en ZA) – 2026 10 000 € (stratégie fossé et bords de route) - 2027 Soit 25 000 €		
Financement	Région, Agence de l'Eau, OFB, fonds européens, fonds vert		
Echéance calendrier et	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'actions de communications	CMC	6	
Nombre d'actions de sensibilisations	CMC	6	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET LA REGULATION DE L'EAU (INONDATION ET SECHERESSE)

Mise en place de la stratégie zones humides en ZA	CMC	Réalisée
Nombre de zones humides protégées en ZA (%)	CMC	100
Mise en place de la stratégie	CMC	Réalisée
Nombre d'actions réalisées sur les zones humides	Syndicats	3
Nombre d'actions réalisées sur les cours d'eau	Syndicats	3
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
<p>Mesures ERC :</p> <p>(E) Identifier les possibilités de mettre en place des baux agro-environnementaux sur le territoire (pour restaurer, protéger et/ou assurer le maintien des zones humides notamment)</p> <p>(E) Lutter contre les espèces envahissantes</p> <p>(E) Limiter et encadrer les réserves d'eau collinaires, qui ne résolvent pas forcément le problème de la ressource et du cycle de l'eau sur le long terme (se rapporter aux SDAGE ET SAGE qui peuvent fournir des conditions ou éléments adaptés au contexte local)</p> <p>(R) Limiter les arrosages et les parcelles irriguées</p>	<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</p>	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.3 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES ET LA REGULATION DE L'EAU (INONDATION ET SECHERESSE)

4.3.2 : METTRE EN ŒUVRE LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES INTERCOMMUNAL (ZEPI)		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : EAU, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	L'eau devient une ressource rare, notamment en période estivale. En effet, du fait du changement climatique, cette ressource est menacée : tendance à la baisse des niveaux des nappes, raréfaction de la ressource due au renforcement des étiages entraînant des conflits d'usage, diminution des débits, dégradation de la qualité, etc. Les eaux pluviales représentent une ressource importante pour différents usages. Or, cette eau n'est pas suffisamment stockée sur le territoire. Il s'agit ici d'œuvrer pour utiliser davantage cette ressource.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la ressource en eau • Protection des milieux aquatiques par la maîtrise des flux de pollution • Prévention des risques inondations par ruissellement 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Zonage des Eaux pluviales Intercommunal en cours d'élaboration (annexé au PLUi)		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p>⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>➤ Définition d'un Zonage des Eaux pluviales Intercommunal (ZEPI) annexé au PLUi pour assurer une infiltration des eaux pluviales de qualité dans le cadre des aménagements réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des élus et des agents à la question de l'artificialisation des sols sous l'angle de l'infiltration des eaux pluviales - Mise en place de prescriptions : obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la source, détermination d'un seuil maximal d'imperméabilisation, débit de fuite, etc. - Mise en œuvre de solutions naturelles types noues ou bassins d'infiltration, végétalisation, restauration du chemin de l'eau en lien avec les règles édictées dans le cadre du PLUi - Réflexion sur le choix de revêtements perméables et des aménagements facilitant l'infiltration des eaux pluviales - Lutte contre les risques inondation et sécheresse (PPRI en cours de révision) - Lutte contre la pollution de l'eau (orientation du SDAGE) <p>➤ Mise en œuvre du zonage</p> <p>➤ Accompagnement et communication sur l'appropriation des mesures pour les différents acteurs du territoire</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.2.1 : Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLU(i) Action : 4.2.2 : Végétaliser et aménager durablement l'espace public Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Bureau d'études voirie – 0.05 ETP <u>Supports</u> : aménagement/mobilité, TTC ; service ADS – 0.01 ETP chacun + communes pour application du zonage <u>Associés/informés</u> : CODIR	Syndicats de Bassin Versant, DDTM, DREAL	Tout public
COÛT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	145 000 € pour la mise en place du ZEPI (Marché géré par l'EPCI mais financé par les communes)		
Financement	/		
Echéance et calendrier	2024 : Mise en place du ZEPI (règlement/cartographies) 2025-2030 : Mise en place des actions dans les opérations d'aménagement et de construction		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
A définir	CMC	A définir	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.4.1 : PROMOUVOIR L'OPTIMISATION DE LA RESSOURCE EN EAU		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le territoire possède un réseau hydrographique relativement dense. Toutefois, l'eau devient une ressource rare, notamment en période estivale. Son utilisation doit être optimisée et rationalisée afin que chacun puisse en conserver l'usage. En effet, du fait du changement climatique, cette ressource est menacée : tendance à la baisse des niveaux des nappes, raréfaction de la ressource due au renforcement des étiages entraînant des conflits d'usage, diminution des débits, dégradation de la qualité, etc. Il est donc primordial de bien connaître la ressource en eau du territoire afin d'en optimiser la gestion.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'eau des différents acteurs du territoire • Inciter à l'installation de dispositifs permettant des économies d'eau (domestique et pluviale) et mise en place de pratiques vertueuses • Assurer la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Exemplarité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des élus et les agents sur les écogestes et les bonnes pratiques – lien avec 5.3.2 ➤ Réflexion sur la séparation des circuits d'eau (eau potable et eaux grises dans les bâtiments) ➤ Equipement systématique des bâtiments publics existants en récupérateurs d'eau de pluie pour arrosage voirie/espaces verts ➤ Analyser les réseaux et identifier les zones de fuite sur les réseaux pour les réparer en lien avec le délégataire <p>2. Pour les particuliers et des établissements scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Incitation aux économies d'eau et à la récupération des eaux de pluies : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de subventions de récupérateurs d'eaux pluviales ou tout autre équipements permettant de stocker, et réutiliser l'eau (achat, sensibilisation/communication, distribution) à destination du grand public et des établissements scolaires - Mettre en place des partenariats avec les magasins de jardinage, bricolage pour créer des bons d'achat de récupérateurs eaux pluviales (achats facilités par CMC) - réaliser des interventions et proposer des kits dans les écoles - Elargir la distribution de kit économie d'eau en partenariat avec le délégataire à tout le territoire (particuliers, entreprises, collectivités) ➤ Communication sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les bons gestes au quotidien pour un meilleur usage de l'eau (douche/bain, WC, arrosage des plantes, etc.) - Le petit équipement économe (mousseur, bloc WC, choix d'espèces, pratiques...) et récupérateur d'eau <p>3. Pour les entreprises : Voir action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques</p> <p>4. Pour agriculteurs : Voir action 3.4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique Actions de l'axe 4 Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	Pilote : TTC – 0.1 ETP Supports : bâtiments, espaces verts – 0.02 ETP chacun + communes Associés/informés : CODIR	Syndicats de Bassin Versant, Magasins de jardinage/bricolage, délégataire, communes, entreprises, établissements scolaires, SMBSEIL, CCI, SAUR, Eau du Morbihan, CAB	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	3 000 € /an (animation et kits) 2 000 € /an (subvention récupérateur d'eau) 5 000 € /an (équipement bâtiments publics) Soit 40 000 €		
Financement	ANCT, Banque des territoires, Fonds vert, Région, CEREMA, Agence de l'eau, Fonds européens		

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Echéance calendrier	et	2027-2030	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'actions de communication mises en œuvre		CMC	12
Nombre d'animations et d'interventions mises en place		CMC	30
Nombre de récupérateurs d'eau subvention		CMC	60
Nombre de bâtiments équipés		CMC	Tous
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES

OBJECTIF 4.4 : ASSURER DES ECONOMIES D'EAU ET PARTAGER LA RESSOURCE

ACTION 4.4.2 : DEVELOPPER LA REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
2..DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est une pratique consistant à recycler les eaux en sortie de station d'épuration pour différents usages : irrigation agricole, espaces verts, usages urbains comme l'hydrocurage, le nettoyage des voiries. CMC souhaite développer cette pratique dans ces stations d'épuration pour mieux protéger l'eau. L'usage de ces eaux non conventionnelles peut constituer une alternative au prélèvement dans les ressources en eaux conventionnelles (eaux des lacs, rivières, nappes phréatiques...) qui subissent aujourd'hui de fortes pressions.		
CMC Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la ressource en eau Améliorer la gestion de l'eau 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>➤ Mener une étude sur la réutilisation des eaux usées sur les stations d'épuration (STEP) de CMC</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion des parties prenantes Réflexion pour définir la réutilisation (comment et avec qui) = en interne (nettoyage de voirie) ou en externe avec des acteurs du territoire Mener une expérimentation si l'étude amène à des résultats positifs Suivre l'expérimentation mise en place <p>➤ Accompagner la réutilisation des eaux usées des industriels qui auraient leur propre STEP</p> <p>Cf action 5.2.2</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLUi, Territoire d'industries	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'axe 4	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : assainissement – 0.05 ETP <u>Supports</u> : TTC – 0.02 ETP <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA	institut de recherche, laboratoires, associations, DDTM, DREAL, ARS	Collectivités, agriculteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	50 000 € (étude) – 2027 Investissements à définir en fonction de l'étude		
Financement	Agence de l'eau		
Echéance et calendrier	2027 : réalisation de l'étude - mise en place de partenariats 2028-30 : mise en œuvre de la REUT		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'études réalisées	CMC	1	
Nombre d'actions mises en place	CMC	1	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : - (Dégradation potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire : Potentiels polluants émergents et investissements susceptibles de retarder les démarches d'adaptation. En premier lieu, il faut économiser la ressource et changer les pratiques plutôt que de changer de gisement)			
Mesures ERC : (R) Intégrer des principes de précautions sur les composés présents dans les Eaux résiduelles (R) Accompagner les particuliers dans des projets de rénovation et constructions neuves	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /		

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECARBONES

ACTION 5.1.1 : METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ + COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté a pris la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités. L'EPCI a donc la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne. Les besoins en mobilité sont très importants notamment chez certains publics (jeunes et plus âgées du territoire). Une enquête citoyenne réalisée auprès des habitants témoigne d'un inégal rapport à la mobilité en fonction de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. La voiture est indispensable. Le taux de motorisation des ménages sur le territoire est très élevé par rapport à la moyenne départementale. Pour autant, le changement de transports moins polluants semble inévitable.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la pratique du vélo sur le territoire et réduire l'utilisation de la voiture • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Définir l'intérêt communautaire pour le schéma vélo de CMC 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Schéma Directeur Cyclable (en cours – validation prévue en juin 2024) Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps		
Contenu de l'action	<p>ACTION EN COURS – A POURSUIVRE ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Aménagements du maillage cyclable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place les aménagements cyclables définis dans le schéma directeur vélo ➤ Coordonner localement le maillage cyclable avec les communes, les EPCI voisins, le Département et la Région ➤ Créer du stationnement vélo sécurisé au niveau des pôles générateurs de déplacements, cœurs de bourg et places intermodales ➤ Entretien des aménagements cyclables existants ou futurs ➤ Mettre en place du jalonnement vélo sur le réseau cyclable ➤ Valoriser leur connexion au patrimoine et lieux remarquables <p>2. Services et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des bourses à vélo ➤ Soutenir le développement de l'activité de réparation de vélo ➤ Former à la pratique du vélo ➤ Animation et communication <p>⇒ Voir Schéma Directeur Cyclable pour plus de détails</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Aménagement/Mobilité– 0.25 ETP <u>Supports</u> : bâtiments, communication, SIG, TTC, tourisme – 0.02 ETP chacun <u>Associés/informés</u> : CODIR	communes de CMC et communes voisines, Département, Région, agriculteurs et propriétaires fonciers, associations vélo locales, cyclistes, écoles, entreprises, office de tourisme	tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	PPI Schéma Directeur Vélo - à définir		
Financement	Département (max 30%) : Soutien financier en faveur du développement des itinéraires cyclables et de leurs équipements https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Aides_departementales/22_morbihan_6_ET03_mobilites_douces.pdf Alvéole Plus accélère la création de places de stationnement pour les vélos, grâce à des cofinancements pour des prestations de conseil (prise en charge 100% pour identifier la localisation optimale du stationnement, et 40% pour les stationnements sécurisés vélos).		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'actions de sensibilisation	CMC	A définir	
Kms aménagés		A définir	
Nombre et type de stationnements vélo mis en place		A définir	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

Incidences environnementales	
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
Préconisation et mesures ERC : (E) Dans le cadre de la création de voies (ou pistes) cyclables et piétonnes et d'espaces de stationnement, privilégier la conversion de voies et espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures (R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire (C) Compenser les surfaces imperméabilisées (E, R) Prendre en compte les continuités écologiques et les milieux naturels dans les tracés de pistes cyclables et limiter l'accès aux zones naturelles protégées (tranquillité des espèces, éviter le piétinement et la dégradation) (R) Dans la création/l'aménagement des infrastructures, prendre en compte les trajets domicile-travail et les flux touristiques / week-end (R) Favoriser la multi-modalité des transports (Ex : minibus + vélo, ...)	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.2 : DEVELOPPER UN DISPOSITIF DE COVOITURAGE POUR TOUS ET POUR TOUS LES MOTIFS		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	A travers son plan de mobilité simplifié, CMC souhaite développer la pratique du covoiturage afin de réduire l'utilisation de la voiture. A l'heure actuelle, le territoire dispose de quatre aires de covoiturage à Locminé, Moustoir'Ac, Plumelec et Saint Allouestre		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps Adhésion à Blablacar daily		
Contenu de l'action	<p>ACTION EN COURS – A POURSUIVRE ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer un dispositif commun sous une « marque » unique (blablacar daily) ➤ Communiquer, animer et sensibiliser ➤ Rendre visible les aires de covoiturage ➤ Développer de nouvelles aires de covoiturage ➤ Favoriser l'intermodalité en les rendant accessibles par tous les modes de déplacement ➤ Mener une réflexion sur la création de lignes de covoiturage 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	CRTE, Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Territoires d'industrie, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain, Schéma Directeur Cyclable	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : aménagement/mobilité – 0.25 ETP Supports : communication, bâtiments – 0.02 ETP chacun Associés/informés : développement économique	Département, communes, partenaires privés, entreprises, commerçants, plateforme de mobilité, Région, CCAS	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Coût total de l'opération Blablacar daily (adhésion + financement) = 31 110 € HT dont 15 550 € HT de reste à charge pour CMC en 2024 A définir pour les aménagements des aires et de leur accessibilité		
Financement	Ministère de la TE « Développer le covoiturage sur son territoire » : 20% pour la réalisation des aires, parking de covoiturage, et signalétique et 50% pour les lignes de covoiturage dont les infrastructures, les frais de fonctionnement pour les 3 premières années de fonctionnement, l'ingénierie de projet et l'animation Département : soutien en faveur des équipements mobilité douce (max 30%) Fonds vert : 50% pour adhésion et financement de trajets		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'aires de covoiturage créées		A définir	
Nombre de trajets covoiturés		A définir	
Nombre d'animations mises en place		A définir	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : (E) Préférer les transports en commun et les mobilités douces au covoiturage dans les communications officielles		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

<p>(E) Encourager la diminution des déplacements par des mesures d'évitement et de réduction des déplacements (télétravail, PDE, espaces de coworking, commerces de proximité, etc.)</p> <p>(E) Dans le cadre de la création de d'aires de covoiturage, privilégier la conversion d'espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures</p> <p>(R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire</p> <p>(C) Compenser les surfaces imperméabilisées</p> <p>(R) Prendre en compte les flux touristiques / week-end</p>	
---	--

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.3 : INVESTIR DANS UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT COLLECTIF		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - REGION PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Il existe des lignes régionales existantes qui ne couvrent pas tout le territoire de CMC.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation de la voiture sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Lancement d'une étude de faisabilité (prévue pour septembre 2024 – 7 à 10 mois)		
Contenu de l'action	<p>ACTION A LANCER ACTION RECURRENTE</p> <p>Portage CMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Créer un arrêt supplémentaire sur le tracé actuel de la ligne 3 BreizhGo (avec en complément une option de rabattement en TAD vers ce nouvel arrêt) ➢ Créer de nouveaux arrêts pour la ligne 11 BreizhGo ou un service de bus complémentaire opéré par CMC ➢ Créer un service de transport collectif à la demande pour les communes non desservies par les offres de transport collectif – une ligne avec un trajet, des arrêts et des horaires prédéfinis en connexion direct avec les arrêts de transport en commun <p>Portage Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réflexion pour la création d'une nouvelle ligne de bus régulier desservant l'axe ouest-est du territoire – Baud Ploërmel (lancement d'une étude) ➢ Ouverture au public des transports scolaires du territoire 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Energétique, Projet de territoire, Territoires d'industrie, Plan de Mobilité Simplifié	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : service mobilité – 0.2 ETP – en lien avec la Région Supports : / Associés/informés : développement économique	Région, communes, EPCI voisins, comité des partenaires	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Environ 40 000 € (estimation phase 1 et 2 de l'étude de faisabilité + phase 3 à définir) – 2024/2025 Investissements à définir		
Financement	Versement mobilité Recettes utilisateurs du service		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Arrêts supplémentaires créés	CMC	A définir	
Nombre de communes desservies		A définir	
Mise en place du transport de lignes régulières et/ou à la demande		A définir	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : (R) Favoriser la multi modalité des transports (bus + vélo, etc.)		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

<p>(E) Dans le cadre de la création d'arrêts, privilégier la conversion d'espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures (R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire (C) Compenser les surfaces imperméabilisées (C) Prendre un véhicule décarboner pour assurer le transport</p>	
--	--

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.4 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Une enquête réalisée dans le cadre du projet de plateforme de mobilité sur les Pays de Pontivy et de Loudéac a permis d'identifier des difficultés de mobilité chez les habitants de CMC. Les déplacements domicile-travail, domicile-études et les déplacements administratifs ressortent comme les motifs pour lesquels les répondants ont le plus de difficultés à se déplacer. L'absence de solution de transport à proximité du domicile ou l'inadaptation de l'offre de transport en termes d'horaires ressortent d'ailleurs comme motifs majeurs d'insatisfaction des répondants.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation de la voiture individuelle sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié		
Contenu de l'action	<p>ACTION A LANCER ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les employeurs publics et privés à la mise en place d'un Plan De Mobilité Employeur (PDME) ➤ Favoriser l'accès à l'emploi en sensibilisant les employeurs du territoire aux avantages du recrutement « sans voiture » ➤ Encourager la réflexion sur la création de navettes d'entreprises ou interentreprises pour les déplacements domiciles-travail <p>⇒ <u>Réflexion à intégrer aux échanges existants avec les entreprises</u></p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Energétique, Projet de territoire, Territoire d'industries, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : développement économique - 0.001 ETP <u>Supports</u> : service mobilité – 0.001 ETP <u>Associés/informés</u> : /	employeurs, club d'entreprise pour lancer le PDME, Emmaüs Action Ouest, Agence d'intérim, Pôle Emploi, Région	employeurs publics et privés du territoire
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	/		
Financement	/		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de Plan De Mobilité Employeur mis en place	CMC	12	
Nombre de navettes privées		2	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : (E) Favoriser la revitalisation des centres bourgs et réduire l'urbanisation en périphérie des centres-bourgs pour réduire les déplacements (E) Accentuer la sensibilisation sur la sobriété (réduction des déplacements) auprès de toutes les cibles (entreprises, employés, etc.) (E) Accompagner les entreprises au déploiement d'outils et méthodes de travail à distance (E, R) Dans le cadre de leur PDE, impliquer les entreprises et les sensibiliser aux enjeux des déplacements doux (challenge vélo, douches, ...)		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

(R) Faire le lien avec les lignes de transport public pour s'assurer que les horaires des bus sont cohérents avec les horaires des entreprises	
--	--

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.5 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER A L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ÉNERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : ELEVES DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ PORTAGE : COMMUNES - CMC PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Centre Morbihan Communauté a pris la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). L'EPCI a donc la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne. La compétence transport scolaire appartient à la Région Bretagne. Centre Morbihan Communauté est organisateur secondaire en délégation de la région pour les transports scolaire primaires. Les trajets domicile-école s'effectuent majoritairement en voiture ou en transport collectif. Un grand nombre de court trajet pour se rendre aux établissements scolaires peut s'effectuer en mobilité douce.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation de la voiture sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les jeunes à la mobilité durable dans les écoles et les collèges ➤ Lancer la réflexion sur le Plan de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) ➤ Expérimenter les pédibus pour les élèves ➤ Expérimenter des vélobus associés au déploiement d'itinéraires sécurisés pour les élèves 		
	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Energétique, Projet de territoire, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain, Schéma Directeur Cyclable	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : communes de CMC Supports : Aménagement/mobilité – 0.01 ETP Associés/informés : /	établissements scolaires, rectorat, associations de parents d'élèves, acteurs de solutions alternatives, Département, Région, associations sportives	Publics scolaires du territoire de CMC
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	A définir		
Financement	Programme MOBY – AVELO3 (ADEME) – Génération vélo – Alvéole Plus		
Echéance	2027-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de pédibus mis en place	Communes CMC	A définir	
Nombre de vélobus mis en place		A définir	
Nombre d'actions de communication réalisées		A définir	
Nombre d'actions de sensibilisation à destination des jeunes		A définir	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.6 : PROMOUVOIR L'OFFRE DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La dépendance à la voiture constitue une réalité pour les habitants de Centre Morbihan Communauté pour lesquels les difficultés de se déplacer autrement qu'en voiture et la fermeture des services de proximité peuvent constituer des menaces quant à leur protection à long terme sur le territoire. Le manque de transports collectifs, le faible maillage des bus sur le territoire ou encore le passage insuffisant des bus dans les centres bourgs ont soulevé la nécessité de travailler sur un plan de mobilité simplifié. Il convient également d'accompagner ce changement de mobilité et d'aller vers une moindre dépendance à la voiture.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation de la voiture individuelle sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié		
Contenu de l'action	<p>ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET DEVELOPPER ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de l'expérimentation de la plateforme mobilité solidaire Centre Bretagne (18 mois) et promotion auprès des publics cibles ➤ Communiquer sur les possibilités de déplacement auprès des habitants et visiteurs en lien avec le renforcement de l'offre ➤ Mener une réflexion pour un guichet unique Mobilité (à terme) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Energétique, Projet de territoire, Territoires d'industrie, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : aménagement/mobilité – 0.05 ETP <u>Supports</u> : EFFSI, communication, tourisme – 0.01 ETP <u>Associés/informés</u> : /	communes, commerçants, vélocistes, services de proximité, transporteurs, employeurs, Région, Plateforme de mobilité, office de tourisme	habitants et visiteurs
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	[Pour information : 15 000 € pour 18 mois d'expérimentation de la plateforme KER BREIZH MOBILITE]		
Financement	/		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Sensibilisation des agents d'accueils	CMC	A définir	
Nombre de kit distribués		A définir	
Nombre d'actions de communication réalisées		A définir	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : /		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECARBONES

ACTION 5.1.7 : INCITER AUX TRANSPORTS DECARBONES ET DEVELOPPER LE POTENTIEL DES CARBURANTS ALTERNATIFS		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE – MORBIHAN ENERGIES PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	L'augmentation du prix de carburant et la décarbonation des véhicules semble aujourd'hui inévitable pour lutter contre le changement climatique. Le territoire dispose à ce jour d'une offre d'infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique. Il s'agira d'identifier les besoins potentiels en mobilité électrique des habitants. Concernant le biogaz, des projets sont également en cours sur le territoire. Il en existe déjà deux sur le territoire. Centre Morbihan Communauté souhaite, par cette action, étudier les possibilités de développement des carburants alternatifs du territoire.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Proposer une alternative quand la mobilité douce n'est pas possible 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	21 bornes de recharge électriques disponibles + 2 stations biogaz (Moréac et Locminé) + 1 station H2 (Buléon) pour transport routier Schéma des IRVE en cours d'élaboration par Morbihan Energies qui permettra leur développement Projets de station biogaz en cours		
Contenu de l'action	<p style="color: #008080;">ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET DEVELOPPER ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Faire un diagnostic de l'offre actuelle d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de leur utilisation La réalisation d'un diagnostic repose sur une cartographie de l'offre actuelle en termes d'infrastructure de recharge, nourrie notamment par les statistiques existantes sur la répartition des IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique) sur le territoire de CMC. Il s'agit dès lors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser l'usage des différentes bornes électriques sur le territoire - Analyser les usages et types d'usagers des IRVE - La part de locaux, de touristes, de personnes en transit - La fréquence d'usage - La répartition spatiale des usages (manque, sous-utilisation, surutilisation) - Identifier les besoins existants et potentiels en mobilité électrique des habitants et acteurs économiques du territoire <p>Dans ce diagnostic, il est également nécessaire d'évaluer le nombre d'habitants disposant de véhicules électriques, le nombre de personnes qui rechargent chez elles ainsi que le niveau de connaissance des usagers sur l'existence de cette offre de service. Morbihan Energies dispose par ailleurs d'ores et déjà des données d'utilisation des bornes et serait l'acteur identifié pour prendre en charge cette étude.</p> <p>2. Développer le potentiel des carburants alternatifs et leur accessibilité (valoriser stations biogaz du territoire pour un potentiel usage grand public, étude des possibilités offertes par l'hydrogène)</p> <p>➤ <u>Concernant le biogaz :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire l'état des lieux des projets en cours concernant les deux stations biogaz sur le territoire (court terme) - Faire un bilan au sein de CMC et de la population (court terme) - Développer la communication sur le sujet (moyen terme) <p>Un éventuel démarchage des entreprises locales pour participer à une expérimentation pourra être envisagé. Les véhicules CMC déjà au biogaz pourront être valorisés.</p> <p>➤ <u>Concernant l'hydrogène :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de l'état des débats hydrogène/électrique et identifier les points de vigilance à développer le H2 - Identifier plusieurs scénarios d'usage (lignes de transports en commun de bus, camions, véhicules utilitaires de la collectivité, travail avec des entreprises locales - avec un rayon d'action permettant l'usage du H2) - Expérimenter l'utilisation d'un véhicule hydrogène <p>CMC devra démarcher pour bénéficier d'un point de recharge, la nécessité de stockage impliquera une réflexion sur les infrastructures à mettre en place.</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Mobilité Simplifié	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : TTC – 0.05 ETP Supports : aménagement/mobilité – 0.01 ETP Associés/informés : /	Morbihan Energies développeurs, communes	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	A définir		

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

Financement	/	
Echéance	2027-2030	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Réalisation d'un diagnostic IRVE du territoire	CMC	Réalisé
Etat des lieux biogaz/H2		Réalisé
Expérimenter l'utilisation d'un véhicule hydrogène		Réalisé
Nombre de nouvelles bornes installées		12
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Préconisation et mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.2 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.2.1 : SENSIBILISER LES HABITANTS AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIES, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : HABITANTS DU TERRITOIRE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>La transition énergétique et écologique nécessite une large mobilisation de tous les acteurs. Les habitants doivent être informés, sensibilisés et responsabilisés afin qu'ils adoptent un comportement vertueux envers l'environnement.</p> <p>Centre Morbihan Communauté réalise déjà des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur les thématiques liées aux déchets au fur et à mesure de l'actualité et des évènements. En complément des ateliers proposés, le service utilise également une newsletter « Econews de CMC » pour communiquer sur les écogestes de réduction des déchets du quotidien.</p> <p>Par cette action, l'Intercommunalité souhaite définir une stratégie de sensibilisation transversale intégrant toutes les politiques environnementales qui sont menées au sein de CMC. Cela permettra de toucher un maximum de personnes et d'impliquer davantage les citoyens.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements des habitants • Communiquer de manière ludique et pédagogique • S'appropriier les enjeux d'un Plan Climat et créer une culture commune de la transition sur le territoire 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Econews de CMC Animations pour la Blavet au Naturel et la Semaine du Développement Durable Défis Zéro Déchets et Gaspi, c'est fini !</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser l'ensemble des actions et des initiatives existantes (publiques, privées, professionnelles, de loisirs ou sportives) et participer à leur organisation ou s'inscrire dans les évènements pour intégrer les enjeux climat-air-énergie et sensibiliser le grand public – lien avec action 3.2.2 ➤ Définir et mettre en place une stratégie de sensibilisation sur les enjeux climat-air-énergie en transversalité avec les services de CMC concernés, en lien avec la stratégie de communication mise en place (action 1.1.2) : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation des temps d'animation tout public (blavet au naturel, semaine du Développement Durable), en partenariat avec les acteurs locaux, les médiathèques et autres structures du territoire - Mise en place d'animations/ateliers spécifiques sur des thématiques variées : déchets, sortie nature, découverte de la biodiversité locale, café débat sur les énergies renouvelables, projection de film à impact, défis, etc. - Mettre en place un évènement « grand public » intégrant toutes les politiques publiques de transitions de CMC : mobilité, habitat, énergie, eau, déchets, biodiversité, développement économique, petite enfance (lien avec salon du réemploi) sur 2 jours - Organiser des visites de site (témoignage de sites ENR citoyens, démonstration d'outils de production, etc.) - Intégrer la transition écologique et énergétique dans la programmation culturelle ➤ Mise en place d'ambassadeurs de la transition écologique sur le territoire : une équipe dédiée à la mise en place d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire via des services civiques ou des volontaires en administration territoriale par exemple ➤ Communiquer sur les évènements organisés - lien avec 1.1.2 ➤ Créer des supports de communication (kakemonos, flammes, panneaux, etc.) – lien avec 1.1.2 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	<p>Lien avec d'autres programmes de CMC</p>	<p>Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, PLPDMA, Plan de Mobilité Simplifié, Schéma Directeur Vélo</p>	
	<p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p>	<p>Toutes les actions du PCAET</p>	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	<p>Pilotes/agents référents CMC</p> <p><u>Pilote</u> : TTC - 0.2 ETP <u>Supports</u> : déchets (économie circulaire) – 0.05 ETP, service communication, services mobilité, habitat, économie, tourisme, culture, petite enfance, culture – 0.01 ETP <u>Associés/informés</u> : CODIR</p>	<p>Partenaires</p> <p>Clim'actions, Conseil de développement du Pays de Pontivy, Morbihan Energies, TARANIS, Breizh Alec, BRUDDDED, Syndicats de bassin versants, structures locales (recycleries, Brevélaise pour la biodiversité, Cultiver la santé, repair café, cinéma de Locminé...), GAB 56, etc.</p>	<p>Public cible</p> <p>Tout public</p>
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	<p>10 000 €/an Soit 60 000 €</p>		
Financement	<p>ADEME, Région, Financements Européens</p>		
Echéance calendrier	<p>2025-30</p>		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.2 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Nombre d'évènement grand public mis en place	CMC	3
Nombre d'action de sensibilisation organisées	CMC	60
Nombre de spectacle en lien avec les transitions	CMC	6
Nombre d'embauche de service civiques ou VAT (/an)	CMC	2
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : +		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.2.2 SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, BIODIVERSITE PERIMETRE : ENTREPRISES ET AGRICULTEURS DU TERRITOIRE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	<p>Une des orientations du Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté est de choisir de travailler ensemble : créer, produire, innover ici pour être fier de notre économie locale et responsable.</p> <p>Pour cela, l'un des objectifs est d'encourager l'attractivité industrielle du territoire, accueillir et installer les entreprises en tenant compte des mutations de notre temps : maîtrise du foncier, redéveloppement des friches urbaines, la transition écologique, la mobilité, le logement, un numérique responsable... Cela implique de réduire l'empreinte écologique et l'impact environnemental de ces activités.</p> <p>Le territoire compte 1 136 établissements.</p> <p>Sur le volet environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ambition de développement des projets d'énergies renouvelables (les enjeux de décarbonation auront des répercussions importantes sur la production à moyen terme), - soutenir les démarches RSE et relevant de l'économie circulaire. - le territoire vise au maintien de son industrie agroalimentaire et la poursuite de son développement, mais également d'amener une diversification vers des filières éco-engagées (énergies renouvelables, économie d'énergie et économie circulaire). <p>Pour ce faire, le Hub Enerco (lieu dédié à l'entreprise) favorise le lien entreprises/élus. Ce bâtiment construit par la Communauté de communes en 2019 est devenu le « phare économique du territoire ». C'est la porte d'entrée pour développer les services pour les entreprises et la coopération entre entreprises. Il combine espace de coworking, un incubateur éco-engagés (accompagnement de 6 mois à la création d'entreprise), la location d'un lieu adaptable et convivial pour les réseaux d'entreprises et des bureaux en location. C'est un marqueur d'innovation locale pour les entreprises éco-engagées et pour la transition écologique.</p> <p>Le territoire étant lauréat du programme Territoire d'Industrie (2024-2027), le plan d'action prévisionnel prévoit notamment de favoriser la décarbonation de l'industrie.</p> <p>Plusieurs actions peuvent permettre d'encourager et de valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques. A titre d'exemple, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) peut permettre de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des ressources (eau, déchets, énergies, etc.) et favoriser les coopérations entre les entreprises à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire. C'est une des actions phares du PLPDMA (action n°30). Quant au développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire, l'autoconsommation collective peut être une solution, comme la récupération de chaleur ou de froid par exemple.</p>	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et faciliter les initiatives des acteurs économiques • Créer du lien et mobiliser autour d'un premier projet exemplaire • Développer le mix énergétique sur le territoire et atteindre les objectifs du PCAET • Ancrer la sobriété dans les comportements des organisations • Communiquer de manière ludique et pédagogique 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Programme de sensibilisation et d'accompagnement ouvert à tous (ateliers sur la gestion des déchets, l'écoconception, les modèles économiques)</p> <p>Petits déjeuner en zones</p> <p>CMC lauréat à Territoire d'Industrie</p> <p>Première bourse d'échanges inter-entreprises organisée (déchets verts)</p>	
Contenu de l'action	<p style="color: #008080;">⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</p> <p style="color: #008080;">⇒ ACTION</p> <p><i>Inclure dans la démarche globale les déchets, les ressources, l'eau, les déplacements et pas se limiter aux aspects énergétiques et sensibiliser les entreprises à l'évolution de leurs modèles d'affaires (économie de la fonctionnalité, économie circulaire, bioéconomie...)</i></p> <p>En prenant en compte les mesures ERC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser un état des lieux des actions existantes vertueuses dans le monde des entreprises sur le territoire de CMC (réduction des consommations eau/énergie, groupement d'achat, panneau solaire...) dans le cadre d'un projet tuteuré ➢ Organiser un temps fort autour du financement des projets d'énergies renouvelables (TI) ➢ Rencontrer la Région et Bretagne Compétitivité pour comprendre leur offre de soutien aux entreprises (RDE transitions), et établir une stratégie de mobilisation des entreprises autour de la thématique des transitions énergétique et écologique ➢ Réfléchir à l'intégration de boucles de ressources locales (eau, énergies, bâtiments, déchets, etc.) dans les nouvelles zones d'activité 2. Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> ➢ Promouvoir les différents dispositifs de diagnostics ressources et des accompagnements des chambres consulaires (CCI, CRMA) et de la BPI (TI) ➢ Mettre en place des partenariats (techniques ou financiers) avec les chambres consulaires pour accompagner de manière ciblée les entreprises du territoire 3. Sensibilisation/Formation <ul style="list-style-type: none"> ➢ Organiser des petits déjeuners thématiques énergie dans les zones d'activités (groupement d'achat d'énergie, en incluant les bâtiments de CMC comme partenaire dans la réflexion en premier lieu) ➢ Créer du lien et mobiliser sur les premiers projets collectifs, réunir les entreprises porteuses d'actions vertueuses et les entreprises volontaires pour impulser un changement au sein de leur activité et créer un groupe de travail ➢ Proposer des sessions de formation éco-engagées interne dans les grandes entreprises via le club RH ➢ Mettre en place des ateliers (format court : 1h) de sensibilisation auprès des entreprises (réemploi, fournitures, écologie numérique, etc.) avec des illustrations concrètes 	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

	<p>4. Accompagnement/Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner techniquement les industriels dans les transitions et le déploiement des ENR (TI) : opération test sur un projet d'ENR ➤ Engager une démarche d'EIT auprès des industriels (TI) : Organiser un programme de bourses d'échanges inter-entreprises toutes ressources ➤ Accompagner techniquement la mise en œuvre de groupement d'achat énergétique sur le territoire ➤ Mettre en place une animation d'intelligence collective pour accompagner techniquement des projets d'économie circulaire des entreprises (du type : défi G4DEC) ➤ Accompagner les porteurs de projets et les jeunes entreprises éco-engagés via le Hub Enerco ➤ Proposer un programme d'ateliers éco-engagés ouvert à toutes les entreprises, pendant la période d'incubation du Hub Enerco, en partenariat avec le club d'entreprises ➤ En lien avec les syndicats professionnels, poursuivre la sensibilisation des TPE-PME au RSE (CPME – programme spécifique), et accueillir au sein du Hub Enerco ce type de rencontres ➤ Accompagnement des entreprises/industries à la gestion de l'Alimentation en Eau Potable et des eaux usées (notamment la réutilisation des eaux usées), et la mise en œuvre d'économies d'eau pour les plus gros consommateurs (TI) ➤ Proposer un rallye des entreprises éco-engagées du territoire, en lien avec le service tourisme (mise en avant des savoirs faire locaux) ➤ Mettre en place des solutions éco-gestes dans les entreprises (mesure de la température et de l'humidité, capteur de fuite, plan de sobriété interne) ➤ Organiser un défi « Eco-entreprise » pour promouvoir les éco-gestes dans les entreprises (Défi FAAP, Gaspi, c'est fini !, ou autre) <p>5. Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en avant les porteurs éco-engagés ➤ Valoriser les actions pour essaimer les démarches vertueuses par le biais d'une campagne de communication à l'échelle du territoire ou de la création d'un label ➤ Mettre en avant les acteurs locaux du réemploi du territoire pour promouvoir cette pratique ➤ Communiquer auprès des entreprises sur les intérêts de s'engager dans la démarche 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Territoire d'industries, PLPDMA	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.2.2 : Mettre en place un cadastre solaire Action 2.2.3 : Développer des projets solaires Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables Action 2.3.2 : Développer des projets de chaleur renouvelable Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets Action 4.4.1 : Communiquer auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités sur les bonnes pratiques d'économie d'eau	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : déchets (économie circulaire) - 0.2 ETP Supports : développement économique – 0.2 ETP, TTC – 0.1 ETP Associés/informés : /	Morbihan Energies, SEM 56 Energies, Chambres consulaires, Etat, Région, ADEME, ENEDIS, Réseau d'entreprises et entreprises, agriculteurs et groupements, BPI	Entreprises
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	8000 € /an (ingénierie) 3000 € /an (animation) TI selon éligibilité des projets Soit 66 000 € (imputation budgétaire selon thématique de l'action)		
Financement	Etat, ADEME, Région, Europe		
Echéance calendrier	2025-30		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre de participants aux animations (15/an)	CMC	90	
Nombre d'entreprises engagées dans un diagnostic énergétique (4/ans)	CMC	24	
Nombre d'entreprises engagées dans un projet d'énergies renouvelables	CMC	12	
Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des entreprises (6/an)	CMC	36	
Nombre d'actions de communication réalisées	CMC	6	
Nombres d'entreprises/projets accompagné(e)s	CMC	6	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Incidences environnementales	
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)	
<p>Dans le cadre des projets de production d'EnR et d'auto-consommation collective, sensibiliser les entreprises aux enjeux suivants :</p> <p><u>- Pour les projets énergétiques :</u> (E) S'assurer que les consommations sont réduites le plus possible avant de s'engager dans des projets de production</p> <p><u>- Pour les installations solaires au sol :</u> (E) Exclure le déploiement de centrales au sol sur des surfaces non dégradées/polluées</p> <p><u>- Pour les installations solaires en toiture :</u> (E) Prioriser le bâti existant pour éviter l'artificialisation des sols : OUI (E) S'assurer que la construction de bâtiment réponde réellement à des besoins d'exploitations (afin d'éviter la création de bâtiments agricoles uniquement en vue de produire de l'énergie ou d'éviter la construction de bâtiments surdimensionnés pour les besoins PV) : OUI (R) Vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de l'installation de panneaux solaires : OUI (C) Assurer un refuge pour les espèces animales potentiellement délocalisées lors des travaux (habitat important en ville)</p> <p><u>- Pour la géothermie :</u> (E) intégrer le risque Radon (E) limiter la consommation d'espace</p> <p><u>Pour l'éolien :</u> (E) Intégrer, dans le développement des projets éoliens les distances d'éloignement autour des zones Natura 2000, des monuments historiques et la prise en compte de la Trame Verte et Bleue et du paysage (E) S'assurer de la prise en compte de ces contraintes via la réalisation d'études d'incidences approfondies</p> <p><u>- Pour la méthanisation :</u> (E) Intégrer le plus en amont possible, les enjeux en lien avec l'urbanisme dans le choix de la zone d'implantation de l'unité de méthanisation (qualité de l'air, nuisances olfactives, consommation d'espace et artificialisation des sols, paysage, distances d'éloignement des zones protégées (notamment des zones humides, impacts sur l'eau, les sols et l'air lié à l'épandage du digestat), bruit induit par les passages de véhicules, ...) et les risques sanitaires et industriels (E) Limiter l'utilisation de cultures à vocation énergétique (pour limiter la concurrence avec les productions alimentaires) (R) Intégrer dans la réflexion la réduction des capacités méthanogènes liée à l'évolution des pratiques agricoles et industrielles attendues et aux objectifs de réduction des biodéchets (E) Intégrer une distance d'approvisionnement maximale pour les gisements (R) Maintenir le dialogue avec les riverains une fois les installations en service et s'assurer de limiter les risques (pollution des eaux, de l'air et des sols) et nuisances (bruit, odeurs...) (R) Informer sur la volatilité de l'ammoniac</p> <p><u>-Pour le bois-énergie :</u> (R) Veiller à ce que les projets s'effectuent sur des bâtiments correctement isolés (E) Prendre en compte les enjeux qualité de l'air liés à la combustion de bois-énergie (R) Effectuer un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques (R) Être vigilant sur l'origine de la ressource (filère durable)</p> <p><u>- Pour les démarches d'EIT :</u> S'appuyer sur les démarches existantes pour accélérer la mise en œuvre</p>	<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /</p>

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.2.3 : RENFORCER LES ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AUPRES DES SCOLAIRES		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EAU, BIODIVERSITE, STOCKAGE CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La transition énergétique et écologique nécessite une large mobilisation de tous, y compris des scolaires. Centre Morbihan Communauté mène depuis de nombreuses années des actions d'éducation à l'environnement, mais actuellement centrées sur la thématique de la réduction des déchets. Les animations réalisées sur d'autres thématiques sont abordées de manière ponctuelle et souvent sous l'angle « déchets ». Centre Morbihan Communauté est labellisé depuis 2022 relais Eco-Ecole. A ce titre, un agent a été formé à la méthodologie et au suivi de projet de développement durable au sein des établissements scolaires.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes des communes ou des écoles pour éduquer un maximum d'enfants sur les thématiques des transitions écologiques et énergétiques • Intégrer les volets eau, énergie et biodiversité dans les actions d'éducatives des scolaires 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Un agent au sein du service déchets de CMC (0.5 ETP) chargé des actions d'éducation à l'environnement CMC labellisé Relais Eco-école depuis 2022 L'animation « Tri des déchets » inclut la diminution des ressources planétaires		
Contenu de l'action	<p style="color: #008080;">ACTION EN COURS - A DEVELOPPER</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler sur le programme des animations de l'éco-animateur du service déchets pour inclure davantage les notions de développement durable dans les animations réalisées, notamment la réduction des déchets incluant la consommation durable et locale, et le ➤ Réfléchir en transversalité à un programme d'animation scolaires (primaire et secondaire), reprenant les objectifs du PCAET en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faisant un bilan des besoins et des attentes des écoles ○ Engageant une prestation auprès de partenaires locaux sur l'animation d'actions d'éducation à l'environnement (jardinage au naturel, alimentation saine et durable, cuisine de qualité, biodiversité, énergies, etc.) ➤ Lors des événements annuels, type semaine nationale (mobilité, développement durable, goût, etc.), inclure des animations scolaires ➤ Organiser des défis inter-écoles annuelles sur des thématiques ciblées (défi école à énergie positive par exemple) et communiquer sur les réussites : articles, vidéo, radio... ➤ Devenir structure référente pour proposer des aires éducatives auprès de nos établissements (cycle 3 jusqu'au lycée), financé par l'Office Français de la Biodiversité ➤ Organiser des ateliers auprès des scolaires, des actifs et des retraités (exemple : dispositif rendre nos écoles plus vertes) ➤ Partager tous les ans dans le catalogue, l'ensemble des animations tarifées du développement durable proposées par d'autres acteurs ➤ Accompagner les établissements scolaires au développement de programmes de transitions écologique et énergétique, notamment via des soutiens au programme de labellisation Eco-Ecole et E3D ➤ Animer un réseau d'écoles engagées, notamment via l'organisation de réunion inter-écoles ou de manifestations dédiées ➤ Proposer des animations à destination du corps enseignant et du personnel scolaire sur les différentes thématiques évoquées ci-dessus : fresques, formations, visites de site, etc. ➤ Travailler avec les communes pour végétaliser les cours d'écoles et mieux y intégrer la biodiversité – lien avec action 4.2.2 		
	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, PLPDMA, Plan de Mobilité Simplifié, Schéma Directeur Vélo	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologique et énergétique Action 3.1.1 : Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets Action 3.3.4 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale Action : 4.2.2 : Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	Pilote : déchets (économie circulaire) – 0.55 ETP Supports : TTC – 0.05 ETP Associés/informés: /	Prestataires, acteurs du territoire, communes, Clim'actions, Conseil de développement du Pays de Pontivy, Morbihan Energies, Taranis, Breizh Alec, Réseau Canopé, Syndicats de bassin versant, OFB, Rectorat de Bretagne et Inspection académique, Région, Département	Elèves et personnel scolaires (enseignants, directeurs, élus, agents, parents, etc.)
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	4 000 €/an (prestations externes d'animation) Soit 24 000 €		
Financement	ADEME, Région, Financements Européens		
Echéance calendrier	et 2025-30		

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'animations scolaires traitant des objectifs du PCAET (/an) transitions écologique et énergétique	CMC	60
Nombre d'actions d'éducation mises en place avec les scolaires suivi hors programme d'animations de CMC (/an)	CMC	5
Pourcentage de classes (de maternelles aux lycées) sensibilisées (% : nombre de classes sensibilisées/nombre de classes totales sur le territoire par an)	CMC	40
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : +		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.3.1 : VERDIR LA COMMANDE PUBLIQUE EN SYSTEMATISANT LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX		ATTENUATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIE EAU, BIODIVERSITE, CONSOMMATION D'ENERGIE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : ACHATS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>La commande publique représente près de 10% du PIB français : il s'agit ainsi d'un levier puissant pour œuvrer pour la transition écologique en menant une politique d'achats intégrant le développement durable.</p> <p>La Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat et Résilience) du 22 août 2021 a instauré que les marchés et contrats publics doivent prendre en compte des critères écologiques : cette action permet ainsi de répondre à cette exigence.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les objectifs du développement durable dans les achats de l'EPCI et des communes • Augmenter la part d'achats dits durables de la collectivité et réduire l'impact des achats publics sur l'environnement • Intégrer la réglementation relative à la commande publique 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Engagement de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décider d'engager une structuration de la politique d'achats responsables, via une délibération (hors obligation de SPASER) ➤ Réaliser une cartographie des achats de la collectivité : identification des principales familles d'achats, des enjeux associés, des priorités d'action (familles à fort volume d'achat, à fort enjeux environnementaux, marchés à renouveler, fournitures) ➤ Adhésion à RESECO ➤ Mise en place d'une charte achats durables <p>2. Formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation d'un ou plusieurs agents (réfèrent "achat durable") dans chaque pôle sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics - Proposer des formations pour l'ensemble des agents qui rédigent des CCTP ou qui réalisent des achats - Sensibiliser les élus sur la logique cycle de vie, écolabels et bilan carbone <p>3. Travail sur les marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés publics (mise en place d'un clausier) ➤ En fonction des enjeux et groupes d'achats identifiés, priorisation de (induit une nomenclature d'achats) : <ul style="list-style-type: none"> - l'achat de produits éco-labellisés - fournitures et mobiliers durables ou issus de matières recyclées/recyclables - Produits d'occasion ou de réemploi - choix de matériaux de construction écologiques et/ou biosourcés - Produits locaux et relocation d'achats ➤ Développement d'une grille d'analyse « développement durable » pour chaque type d'achat ➤ Intégrer/poursuivre les clauses de management environnemental et énergétique dans les délégations de service public ➤ Construction d'une boîte à outil avec des exemples de CCTP, de clauses, d'un référentiel interne type guide en s'appuyant sur RESECO ➤ Évaluation des fournisseurs sur l'application de leurs engagements environnementaux pendant le déroulement de leur prestation (par exemple : prestataires de restauration collective ou travaux) <p>4. Intégration effective</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclure, par priorité, les critères dans les marchés année par année 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLPDMA	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	<p>Action 2.4.2 : Rénover et construire des bâtiments publics de manière exemplaire</p> <p>Action 3.2.1 : Développer l'éco-exemplarité du service public</p> <p>Action 3.3.1 : Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim</p> <p>Action 4.2.2 : Mener des opérations de renaturation en zone urbaines et naturelles</p> <p>Action 5.3.2 : Former les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie</p>	
PILOTAGE DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
Acteurs	<p><u>Pilote</u> : marchés publics – 0.05 ETP</p> <p><u>Supports</u> : TTC et déchets (économie circulaire) – 0.05 ETP</p> <p><u>Associés/informés</u> : CODIR et tous les services acheteurs</p>	SVP, CNFPT, Idéal co, RESECO, ADEME	fournisseurs, prestataires
COUT DE L'ACTION			

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Budget	1000 €/an (Adhésion RESECO) Soit 4000 €	
Financement	ADEME	
Echéance calendrier	et 2027 : formation et sensibilisation 2028-29 : travail sur les marchés et achats 2030 : mise en œuvre effective	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Part des marchés, s'y prêtant, intégrant des clauses environnementales (%)	CMC	60
Mise en place du clausier	CMC	réalisé
Nombre d'agents sensibilisés/formés	CMC	ensemble des agents rédacteurs de CCTP
Part des achats de fournitures intégrant des produits éco-labellisés, recyclés ou en réemploi (%)	CMC	30
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.3.2 : FORMER LES AGENTS ET LES ELUS AUX ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, CONSOMMATION D'ENERGIE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : AGENTS ET ELUS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>L'élaboration du PCAET est une opportunité pour mobiliser les élus et les agents autour des sujets climat-air-énergie. Celle-ci est essentielle pour amener l'intercommunalité ainsi que ses communes vers une transition écologique et énergétique efficace. Elle est d'autant plus cruciale que les collectivités doivent être des références exemplaires pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire. Cela impose aux élus et aux agents de disposer d'une culture commune et forte en matière de transition écologique. Or, élus et agents de CMC et des communes ne disposent pas de programme de formation dédiée sur les enjeux climat-air-énergie. Des temps de sensibilisation ponctuels ont été organisés, mais ne touchaient qu'une petite partie des élus et des agents, qui étaient par ailleurs souvent fléchés environnement.</p> <p>Il s'agit donc de mettre en place un plan de formation spécifique afin que chacun prenne en compte ces enjeux dans le cadre de son travail, mais aussi dans ses actions quotidiennes.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une culture commune des transitions écologique et énergétique • Promouvoir l'exemplarité de la collectivité • Diffuser les transitions au sein des politiques publiques et amener à la prise en compte des enjeux des politiques air climat et énergie dans les services et les métiers en transversalité 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Formation sur le ZAN en 2023 pour les élus, ateliers fresque du climat, visite du LIGER Sensibilisation au geste de tri dans tous les bâtiments de CMC pour les agents</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Sensibilisation</p> <p>➤ Pour les agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des temps de sensibilisation pour les agents de chaque service : sensibilisation aux écogestes, ateliers pratiques et visite de sites ○ Organiser un temps fort par an : jeux sérieux, exposition 2050, Fresque du Climat ○ Promotion de la mobilité durable en interne <p>➤ Pour les élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des visites de sites exemplaires (témoignages de projets ENR citoyens / communes, démonstration d'un outil de production) ○ Produire des outils d'aide à la décision sur les projets et dispositifs d'aide en lien avec la transition écologique <p>2. Formation</p> <p>➤ Pour les agents => mise en place d'un plan de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des Directeurs ○ Formation spécifique en fonction des compétences des services ○ Intégrer un module Climat-Air-Energie dans le plan de formation de chaque agent ○ Avoir un éco-référent par bâtiment <p>➤ Pour les élus => Formation commune aux enjeux climat-air-énergie pour les élus avec l'organisation d'un séminaire thématique par an</p>		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, PLPDMA	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions du PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.1 ETP <u>Supports</u> : RH – 0.05 ETP, déchets (économie circulaire) – 0.01 ETP <u>Associés/informés</u> : CODIR, tous les services</p>	<p>Conseil de Développement, Organismes de formation, ARIC, Breizh alec, ADEME, BRUDED, TARANIS, Morbihan Energies, CNFPT, Syndicats de bassins versants</p>	<p>Elus et agents communaux et intercommunaux</p>
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	<p>2 000 €/an Soit 12 000 €</p>		
Financement	ADEME, Région, Fonds vert, LEADER		
Echéance calendrier	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Part des élus sensibilisés (%)	CMC	100
Part des agents ayant suivi au moins une formation (100%)	CMC	100
Nombre de formations suivies par agent (sur nombre d'agents)	CMC	6
Nombre d'actions de sensibilisation et d'animation	CMC	50
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	